Ministère de l'Économie, des Finances
et de la Réforme de l'Administration

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DIRECTION DU TRÉSOR ET DES FINANCES EXTERIEURES

صاحب الجلالة الملك محمد السادس نصره الله

Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DIRECTION DU TRÉSOR ET DES FINANCES EXTERIEURES

FAOUZIA ZAABOUL

Directrice du Trésor et des Finances Extérieures

L'année 2019 s'est distinguée par l'impulsion donnée par Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste au financement des porteurs de projets et des entrepreneurs, dans son Discours, prononcé le 11 octobre, à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire. Ce Discours a posé les bases d'une nouvelle vision en matière de financement des catégories cibles, dont la concrétisation devait être faite dans le cadre d'une approche intégrée et concertée incluant l'ensemble des parties prenantes.

À cet effet, et sous l'autorité de Monsieur le Ministre, la DTFE a engagé, en coordination avec Bank Al Maghrib et le secteur bancaire, un chantier global autour de ce sujet, qui a couvert aussi bien le volet offres d'appui (financier et non-financier) que les aspects liés aux ressources, à la gouvernance et à la communication. Ces travaux ont abouti à la conclusion, début 2020, du programme intégré d'appui au financement des entreprises.

L'année 2019 a également été marquée par le lancement de chantiers structurants, ainsi que la réalisation d'opérations importantes au service du développement économique.

Je citerai dans ce cadre, le « partenariat pour les réformes » conclu avec l'Allemagne à l'issue des discussions bilatérales initiées dans le cadre de l'initiative du G20 « Compact with Africa ». Ce programme, dont le Maroc fait partie des premiers pays éligibles, vise à soutenir la mise en œuvre des réformes engagées en matière d'investissement, d'amélioration du climat des affaires et de développement du secteur financier.

Sur le même registre, l'adoption et l'entrée en vigueur, début 2019, du dispositif légal et réglementaire régissant le système des sûretés mobilières, fut l'une des principales réformes du secteur financier. Cette refonte de fond vise à renforcer les capacités des entreprises, notamment des PME, à mobiliser des financements bancaires en mettant à profit des actifs mobiliers corporels et incorporels en tant que suretés. Elle apporte des réponses concrètes et innovantes aux problématiques que posait un système archaïque dont certains textes remontent à plus d'un siècle, et ce, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales. La réforme a permis ainsi de consolider des dispositions éparses et d'harmoniser les procédures de constitution des sûretés mobilières, tout en veillant à leur digitalisation. En effet, l'inscription et l'opposabilité des sûretés mobilières sont désormais assurées par voie dématérialisée via le nouveau Registre national électronique. En outre, cette réforme a permis d'élargir les modes de réalisation pour une concrétisation plus fluide ainsi que la mise en place d'un système de représentation des créanciers (agent des sûretés).

Ce chantier s'ajoute aux autres initiatives entreprises pour inclure des pans de la population jusque-là exclus du marché financier. Il s'agit, notamment de la stratégie nationale d'inclusion financière, lancée sous l'initiative conjointe de notre Département et de Bank Al Maghrib, qui a été présentée par Monsieur le Ministre, en 2019, devant le Conseil du Gouvernement et adoptée par le Conseil national d'inclusion financière.

Sur le plan des finances publiques, l'opération de "Hedging" réalisée sur le gaz butane, en 2019, nous a permis de prémunir l'exécution de la loi de finances contre le risque de flambée des cours mondiaux et de stabiliser, ce faisant, nos prévisions de clôture. Dans le même sillage, nous avons pu renouer nos relations avec les investisseurs sur le marché financier international, à travers l'émission d'un emprunt obligataire d'un milliards d'euros dans d'excellentes conditions.

En fait, notre mission de veille sur les équilibres interne et externe s'est réalisée en 2019 dans un contexte relativement paisible, et ce, malgré les incertitudes ayant pesé sur la conjoncture internationale. En effet, nonobstant le ralentissement de la croissance mondiale et celle de la zone euro, ainsi que l'exacerbation des conflits commerciaux et des tensions géopolitiques, l'année 2019 peut être considérée comme un havre de paix.

Tout autre fut le démarrage de l'année 2020, où le monde a été frappé de plein fouet par la crise sanitaire puis économique. Plus que l'intensité du choc subi, je dirais que c'est l'incertitude, qui nous a le plus marqué à la DTFE. À cette incertitude, inégalée, se sont ajoutés en un temps record, des bouleversements de grande envergure des indicateurs macro-économiques sur lesquels nous sommes, justement censés veiller.

Dans ce climat d'incertitude, toute notre énergie a été canalisée, dans un premier temps, vers la mobilisation des financements extérieurs afin de prémunir nos réserves de change contre les impacts éventuels de ce choc, sans précédent.

En l'espace de trois mois le potentiel des tirages sur les financements extérieurs au profit du Trésor a été porté à environ 5 milliards de dollars contre une prévision initiale ne dépassant pas les 2 milliards de dollars. De même, nous avons mobilisé des facilités, mises en place par nos partenaires en réponse à la crise, au profit des établissements et entreprises publics, ainsi qu'au profit des banques pour le financement des besoins de liquidités des entreprises. Je ne peux m'empêcher à ce niveau de saluer la réactivité et l'adaptation dont ont fait preuve nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, en mettant à notre disposition des lignes de financement particulièrement adaptées à la conjoncture exceptionnelle.

Parallèlement à ces financements nous avons activé les lignes d'assurance conclues dans le cadre de notre stratégie de gestion et d'anticipation des risques adoptée depuis quelques années déjà. Cette stratégie, qui consistait en la souscription d'instruments financiers de couverture contre les chocs extrêmes et imprévus, s'est avérée concluante et pertinente lors de cette crise.

Dans ce cadre, nous avons décaissé 275 Millions de dollars sur la ligne de crédit contingente conclue avec la Banque mondiale pour faire face aux catastrophes naturelles (CAT DDO). Nous avons également procédé au tirage sur la ligne de précaution et de liquidité (LPL) de 3 milliards de dollars pour sécuriser les besoins éventuels de la balance des paiements. Nous avons aussi veillé à ne pas impacter la soutenabilité de notre dette, dans la mesure où le produit du tirage sur la LPL a été destiné exclusivement au soutien de la balance des paiements.

Aujourd'hui, ce contexte inédit requiert une vigilance extrême, ainsi qu'une veille soutenue non seulement sur les évolutions économiques mais aussi et surtout sur les analyses et les recommandations de la communauté financière internationale. La nouvelle configuration des indicateurs macroéconomiques, ainsi que le nouveau cadrage de la soutenabilité du cadre macroéconomique, qui ont émergé dans le cadre de cette crise, exigent, en effet, une nouvelle grille de lecture, d'appréciation et d'évaluation, qui devrait retenir toute notre attention pour préserver et adapter notre capacité de pilotage et de conseil.

Je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans rendre hommage aux femmes et aux hommes de la Direction du Trésor et des finances extérieures qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pendant cette pandémie. Mes hommages vont également à l'équipe support qui a, en un temps record, su maitriser les mécanismes de travail à distance et nous a assuré des conditions optimales pendant toute la durée du confinement.

”

SOMMAIRE

1- LA DTFE EN BREF 3

- NOS MISSIONS 4
- NOTRE STRUCTURE 5
- NOTRE ORGANIGRAMME 6
- NOS VALEURS 7
- NOTRE CAPITAL HUMAIN 7
- INDICATEURS ET CHIFFRES CLES 10

2- TEMPS FORTS DE l'ANNEE 13

2.1 NOTRE ENGAGEMENT POUR LA PERFORMANCE 15

2.2 CONFIANCE RENOUVELÉE DES INSTITUTIONS ET AGENCES INTERNATIONALES 21

2.3 DES PARTENARIATS SOLIDES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 27

2.4 RÉUSSIR DE GRANDS ÉVÈNEMENTS EN VALORISANT LES ATOUTS DU MAROC 35

2.5 SOLUTIONS ET INSTRUMENTS INNOVANTS POUR UNE MEILLEURE INCLUSION FINANCIÈRE 41

2.6 DIVERSIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENT ET CONFIANCE DES INVESTISSEURS 49

3- SPECIAL MFI : ÉMISSIONS OBLIGATAIRES SUR LE MFI, UN RECOURS GRADUEL ET BIEN ORCHESTRÉ 55

4- ÉVÈNEMENTS MARQUANTS 59

ACRONYMES 65

01 LA DTFE EN BREF

NOS MISSIONS

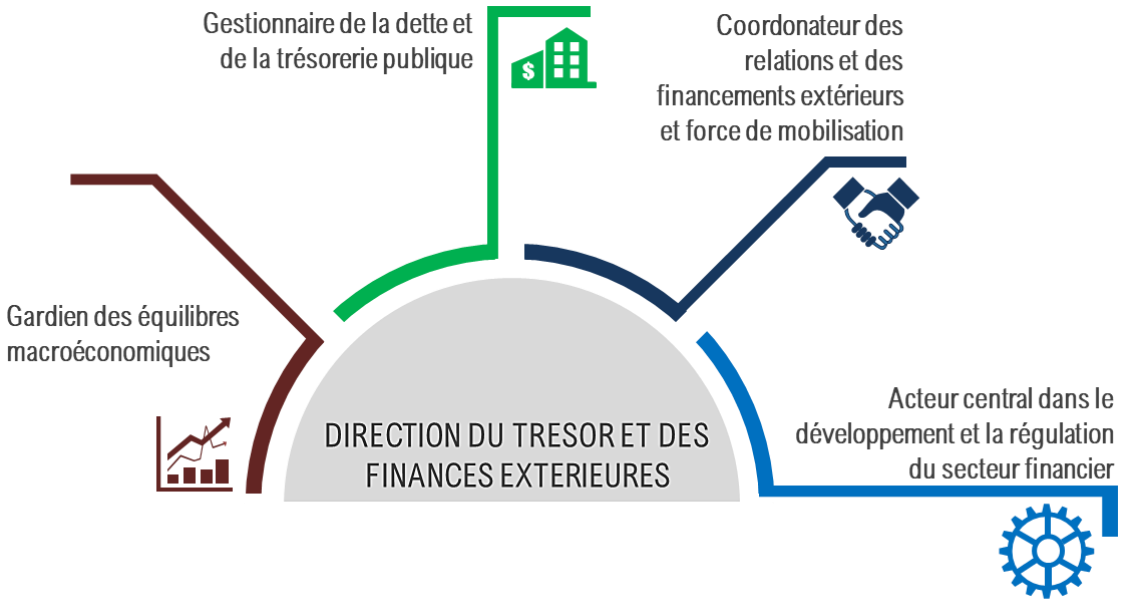

La fonction centrale de cadrage macroéconomique ….alimente les autres fonctions

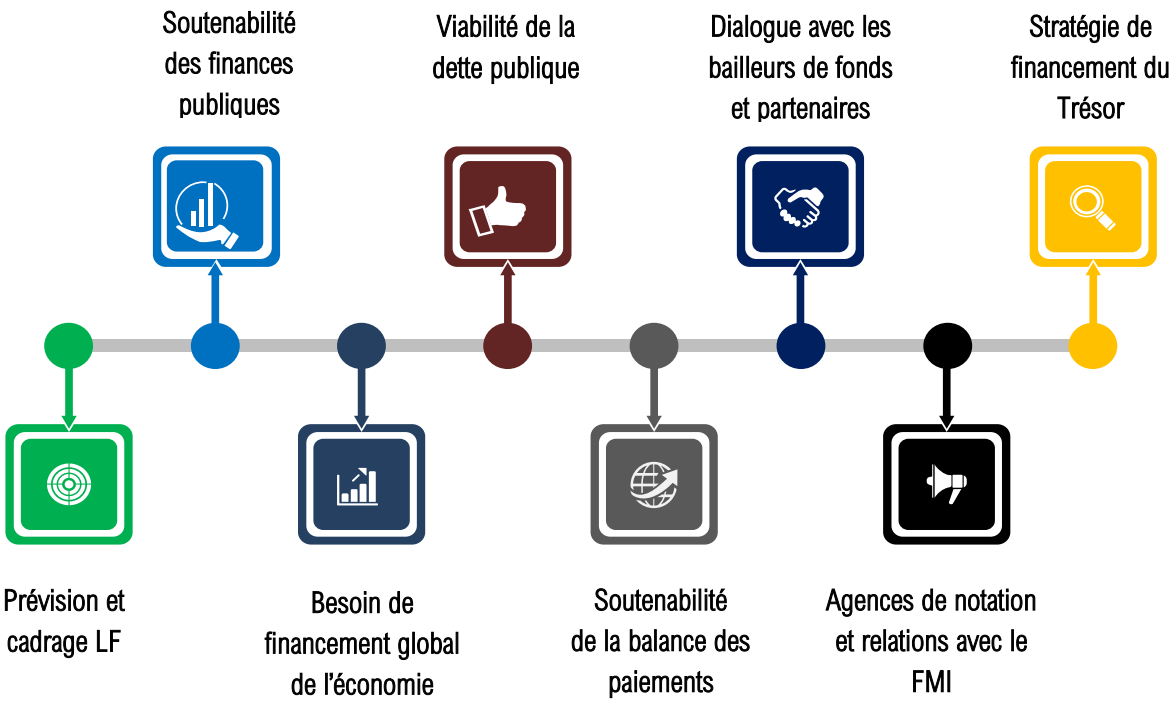

Le cadre macroéconomique est un outil analytique qui permet d'établir des projections et d'élaborer des scénarios à moyen terme en se basant sur un ensemble d'hypothèses. Il s'agit d'un cadre qui retrace toutes les relations existantes entre les quatre secteurs de l'économie, à savoir : le secteur réel, le secteur extérieur, le secteur des administrations publiques et le secteur monétaire.

Le cadrage macroéconomique est l'une des missions fondamentales de la DTFE. C'est, en fait, du cadre macroéconomique que découlent toutes les orientations des politiques macroéconomiques. Rappelons que ce cadre constitue un élément incontournable des discussions avec le FMI, les agences de notation, les investisseurs sur le marché financier national et international et les partenaires financiers. Cette fonction de cadrage et de prévision permet l'estimation du besoin de financement (à moyen terme sur 5 ans) à couvrir dans des conditions de soutenabilité optimales et sa réactualisation en fonction des évolutions de la conjoncture nationale et internationale et de la remontée des informations de la part des autres fonctions-métiers interdépendantes :

- ✓ Fonction Mobilisation et coordination des financements extérieurs définit la stratégie de mobilisation de ces financements et négocie les cadres stratégiques de coopération financière pluriannuels avec les partenaires, selon les besoins de la soutenabilité du cadre macroéconomique à moyen terme et en fonction des contraintes conjoncturelles, des priorités nationales, du comportement du marché et du portefeuille cible ;
- ✓ Fonction Renforcement des relations extérieures définit la politique économique et financière extérieure et les stratégies de contribution du secteur extérieur aux problématiques de la balance des paiements (accords commerciaux, accords de libre-échanges, APPI) et privilégie, à cet effet et selon le cas, les volets de coopération (encouragement des IDE, amélioration de la compétitivité, etc.) ;
- ✓ Fonction Développement du secteur financier définit des stratégies de financement de l'économie par le développement d'instruments et de solutions adaptés et innovants pour combler les déficiences du marché (niches ne disposant pas des financements par le marché financier) ;
- ✓ Fonction Gestion de la dette et de la trésorerie publique définit la stratégie d'endettement et la stratégie de la gestion active de la dette et de la trésorerie publique en relation avec les objectifs de soutenabilité du cadre macroéconomique.

NOTRE STRUCTURE

5 pôles métiers en relation dialectique

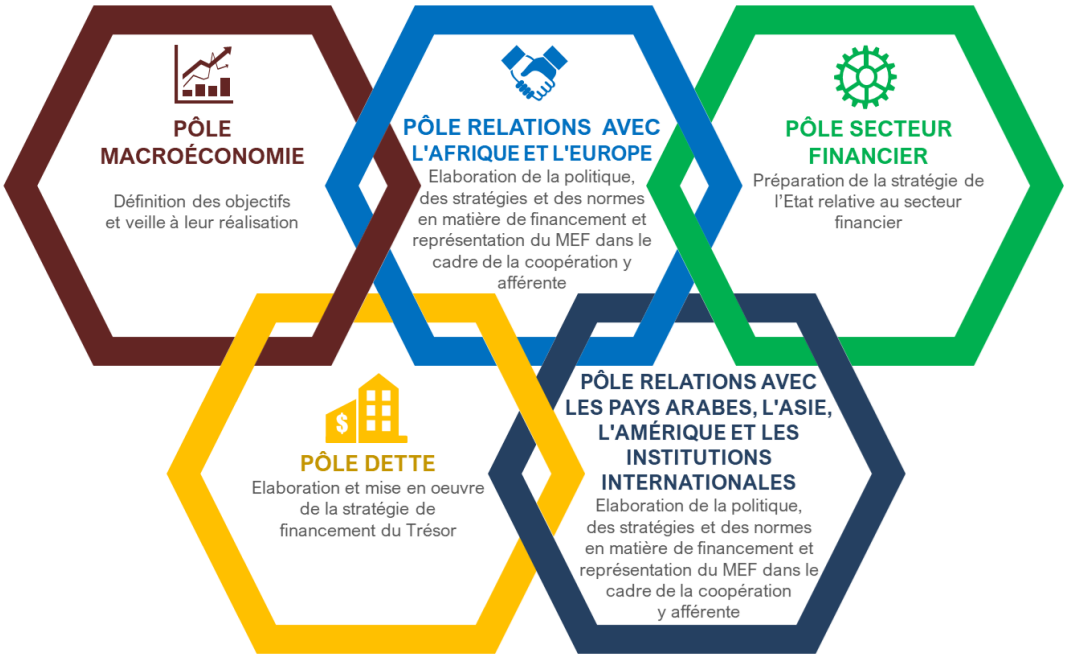

NOTRE ORGANIGRAMME

Service des APPI
Abdou EL AZIZI

Coordination des relations avec la BM
Abdelmajid MELLOUKI

DIRECTRICE DU TRESOR ET DES FINANCES EXTERIEURES

Faouzia ZAABOUL

Service de l'Audit Interne

Cellule Suivi de mise en œuvre de l'ES
Mohamed Jaouad BENNAI

Pôle macroéconomie
Jilali KENZI

Division des Finances Publiques
El Mostafa BENNANI

Service des Prévisions de la Trésorerie Publique
Souad LAMARTI

Service des Statistiques des Finances Publiques
Naima AKBOUL

Division de l'Analyse Monétaire et de la Veille Stratégique
Othmane LAHLOU

Service de l'Analyse Monétaire
Jihan HARIRI

Service de la Conjoncture et de la veille stratégique

Service du Suivi et de l'Analyse des Évaluations Économiques Internationales
Mariam ARFAOUI

Division de la Balance des Paiements
Mohamed EL MAKROUME

Service de l'Analyse et des Prévisions de la Balance des Paiements
Nasser CHOUQUI

Service des Etudes de la Balance des Paiements

Service de la Réglementation des Opérations Commerciales et Financières
Siham SOUIHEL

Pôle relations avec l'Afrique et l'Europe
Abdelali EDDEBBAGH

Division des Relations avec l'Europe
Brahim CHOUQUI

Service des Relations avec les Pays de l'Europe
Loubna M'HAMDI ALAOUI

Service des Relations avec l'Union Européenne
Mohammed EL IDRISSI

Service de la Convergence Réglementaire avec l'Union Européenne
Souad MELLOUK

Service de la Gestion des Instruments de la Coopération Technique avec l'Union Européenne
Oussama CHELLAF

Division de la coopération avec l'Afrique
Abdelkrim ACHIR

Service des Affaires Bilatérales et Régionales Africaines
Abderrahim CHTIOUI

Service des Affaires Multilatérales Africaines
Zakaria ELHARMIRI

Pôle secteur financier
Nouaman AL AISSAMI

Cellule COMOFI
Ikhlass AMGHAR

Division du Marché des Capitaux
Samir LAHLOU

Service des Institutions du marché
Nadia BOUBEL

Service des Instruments Financiers
Hakima MEFTAH

Service de l'Épargne Institutionnelle
Lahcen DANOUN

Division de l'Activité Bancaire et de la Stabilité Financière
Aziz ALOUANE

Service des Banques
Jihan EL MENZHI

Service des Institutions Financières et des Études
Mohamed KIRAN

Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière
Hicham TALBY

Service des Instruments de Financement de la MPME
Lalla Aicha EL BOUAANANI

Service des Institutions Financières Publiques
Salwa OUASSIF

Service des Instruments de Financement Sectoriel
Zakaria NACHID

Service de l'inclusion financière
Saida EL OUATRI

Division des Assurances et de la Prévoyance sociale
Abdeljalil EL HAFRE

Service des Assurances
Safaa TALBI

Service de la Prévoyance sociale
Nouma ZNAIDI

Service des régimes de Retraite
Anass NOSFI

Pôle dette
El Hassan EDDEZ

Division de la Dette Intérieure
Soumaya SABOUNJI

Service des Opérations du Marché

Service du Back Office
Taoufik RGUITI

Service du Middle Office
Mustapha AIT LHAIMAIR

Division de la Gestion de la Dette Extérieure

Service de la Dette Bilatérale
Siham TAMAZART

Service de la Dette Multilatérale

Service de la Dette Garantie
Rhassane MARHOUM

Division du Marché financier international et la Gestion des Risques
Abdelhakim JOUAHRI

Service de la Gestion des Risques
Mohammed AMRANI

Service du Marché Financier International
Loubna FAKKAK

Pôle relations avec les Pays Arabes, l'Asie, l'Amérique et les Institutions internationales
Malika DHIF

Division des Affaires Multilatérales
Khalid KENSI

Services des Institutions Internationales
Meryem BENALI

Service des Organismes Régionaux
Badiaa SETTA

Division des Relations avec le Monde Arabe, Islamique et les Pays d'Asie et d'Amérique
Abdessamad EL HAMRAOUI

Service des Relations avec le Maghreb Arabe et les Pays Arabes et Islamiques
Mohssine SAFI

Service des Relations avec l'Asie et l'Amérique
Bouabdellah BELHAJ

Service des Relations avec les Organismes Arabes et Islamiques
---

Division du système d'information et Appui
Mohammed Noureddine LAZRAK

Service du Développement des Systèmes Métiers et du Décisionnel
Imane EL MAAROUFI

Service de l'Administration des Systèmes et de l'Exploitation
Fatima Zahra HANNE

Service des Affaires Générales
Nabil FATOUAKI

Service de la Communication et de l'Organisation
Lalla Merieme EL HARRANE

NOS VALEURS

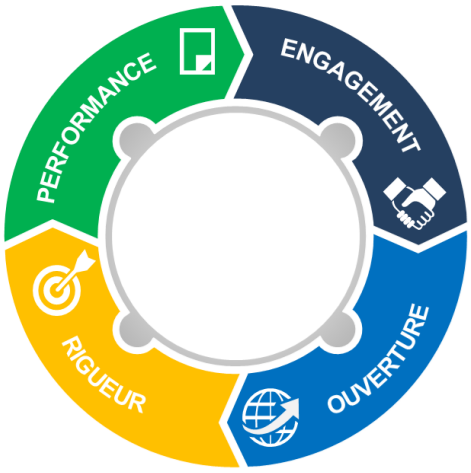

NOTRE CAPITAL HUMAIN

Évolution des effectifs

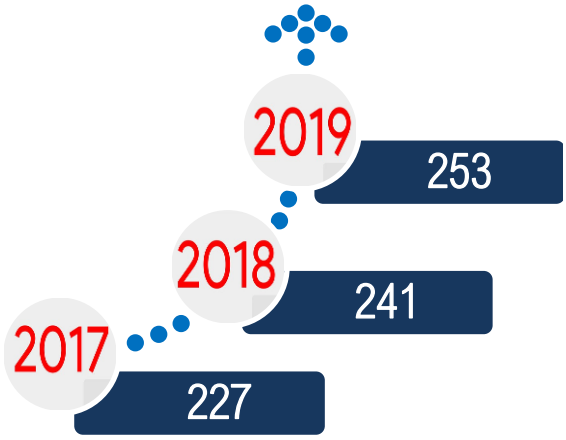

Répartition par profil

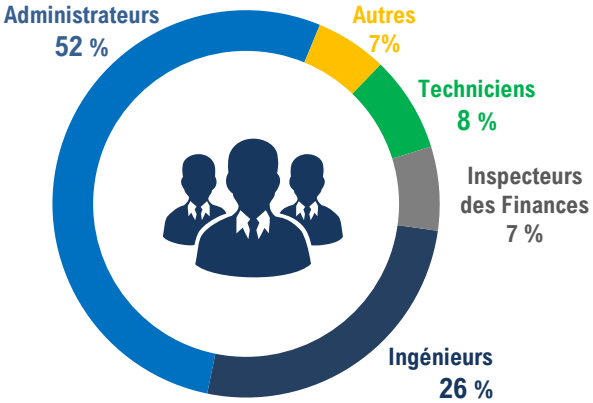

Taux d'encadrement 84,6% **Moyenne d'âge 43 ans**

La DTFE développe son capital humain

…renforce ses équipes pour mieux répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain…

Spécialités retenues en 2019 :

Audit et contrôle de gestion, actuariat-finance, statistiques et économie appliqué, économétrie, commerce et administration d'entreprises, gestion financière et comptable, finance et ingénierie bancaire, et droit des affaires.

Une formation continue….réel vecteur de performance ….. un contenu adapté aux perpétuelles évolutions métiers et technologiques

Durant l'année 2019, 157 bénéficiaires, dont 22 responsables, ont participé à 78 actions de formations organisées par des institutions partenaires.

Nombre JHF*
1055
573 en 2017 | 811 en 2018

Nombre de bénéficiaires
157
70 en 2017 | 112 en 2018

Taux d'accès**
62,1 %
30,9% en 2017 | 46,5% en 2018

Actions de formations
78
50 en 2017 | 59 en 2018

* : Jour/Homme/Formation

** : le nombre de bénéficiaires rapporté à l'effectif global

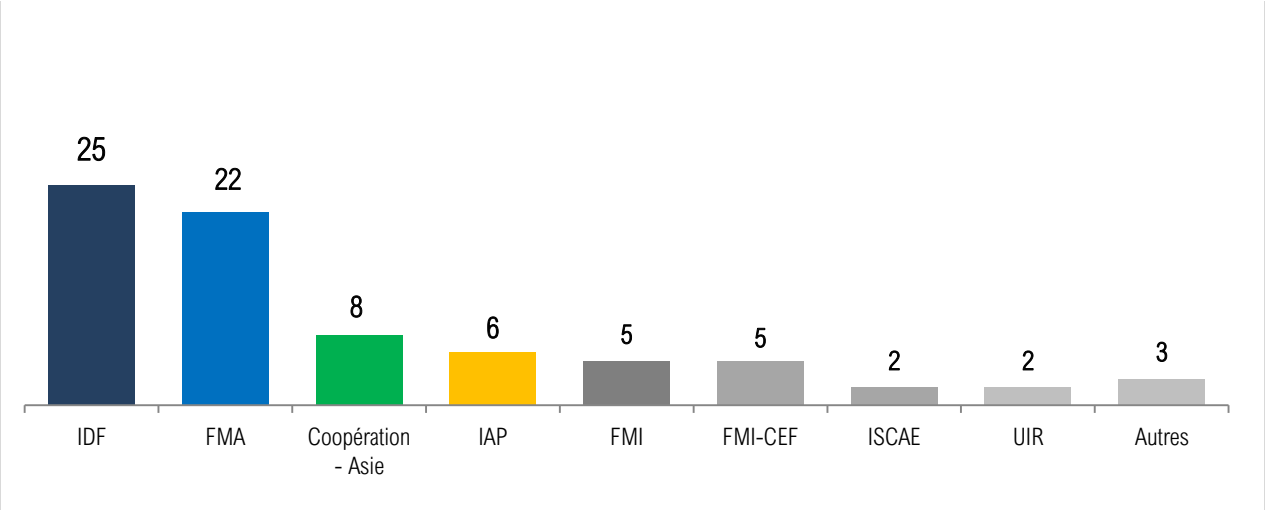

*Autres (BAD, CNUCED, CABRI)

La DTFE rend hommage à ses retraité(e)s

ABBADI ABDELAZIZ

BENALLAL ABDESLAM

BOUZIANE HICHAM

NEJJAR OUMNIA

ZRHARI RAJAE

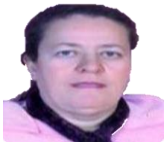

Une journée des cadres à Tanger

Une communication intra et inter autrement repensée…. voyage à bord d'Al Boraq…… visite des méga projets ……. …découverte de l'usine Renault-Tanger ..... célébration du 40ème anniversaire dans un cadre informel, décontracté et convivial……..une réelle occasion d'intégration des nouvelles recrues et de consolidation des liens entre les différentes strates de l'organisation.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLES

En dépit du ralentissement de l'économie mondiale, l'économie marocaine a continué de faire preuve de résilience et de solidité de ses fondamentaux…

	2017	2018	2019
Croissance économique En %	4,2 %	3,1 %	▼ 2,5 %
Solde budgétaire En % du PIB	-3,5 %	-3,8 %	▼ -3,6 %
Dette du Trésor En % du PIB	65,1 %	65,2 %	▼ 64,9 %
Taux de couverture Export / Import	56,8 %	57,2 %	▲ 57,4 %
Compte courant de la BP En % du PIB	-3,4 %	-5,3 %	▼ -4,1 %

FINANCES PUBLIQUES

DÉFICIT BUDGÉTAIRE I HORS PRIVATISATION -En % du PIB

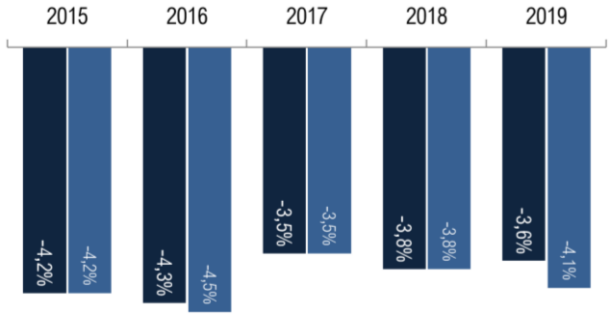

UN SUIVI RIGOUREUX DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES ET DE SES PERSPECTIVES DE CLOTURE

DATES DES REUNIONS DU COMITE DE LA CONJONCTURE FINANCIERE CCF

- **27** février 2019
- **1**er mars 2019
- **8** mars 2019
- **15** juillet 2019
- **11** septembre 2019
- **20** septembre 2019

En Millions de DH	LF 2019	Déc. 2019	Taux de réalisation
RECETTES ORDINAIRES	245 964	249 976	101,6%
Recettes Fiscales	219 953	211 935	96,4%
Impôt sur les sociétés	51 961	48 853	94,0 %
Impôt sur le revenu	44 602	42 095	94,4%
Contribution de solidarité	2 007	2 081	103,7%
Taxe sur la valeur ajoutée	60 710	61 389	101,1%
Intérieure	20 033	22 134	110,5%
Importation	40 677	39 255	96,5%
T.I.C	29 119	29 900	102,7%
Droits de douane	9 424	9 768	103,6%
Enregistrement &Timbre	18 026	15 115	83,8%
Recettes non fiscales	22 711	34 232	150,7%
Monopoles	11 450	10 494	91,7%
Autres recettes*	6 261	18 394	293,8%
dont : Dons CCG	2 000	1 637	81,9%
Privatisation	5 000	5 344	106,9%
DEPENSES ORDINAIRES	232 742	223 491	96,0%
Personnel	112 159	111 526	99,4%
Autres biens et services	74 555	69 583	93,3%
Intérêts dette*	27 658	26 310	95,1%
Compensation	18 370	16 072	87,5%
INVESTISSEMENT **	57 606	70 412	122,2%

* Les intérêts au titre de la dette intérieure sont présentés nets des recettes en atténuation des dépenses de la dette.
** y compris le FSR.

FINANCEMENTS EXTERIEURS

MOBILISATIONS PAR PRINCIPAUX BAILLEUR DE FONDS
– En M.DH-

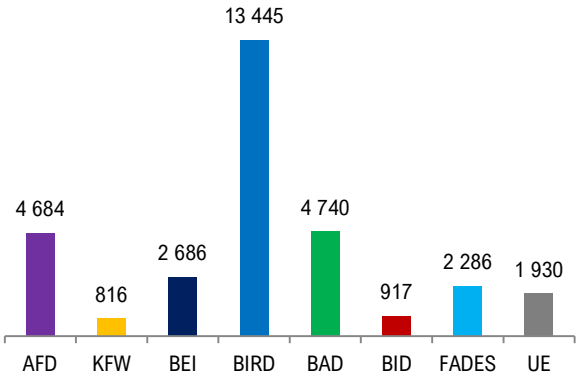

DETTE DU TRESOR

ENCOURS DE LA DETTE DU TRESOR
Milliards de DH / En % du PIB

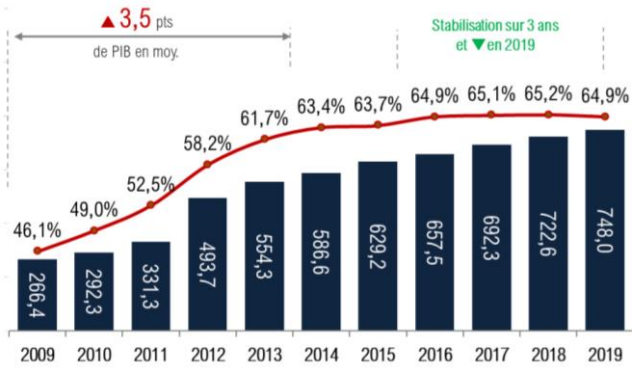

TAUX MOYENS PONDERES SUR LE MARCHE DES VALEURS DU TRESOR En %

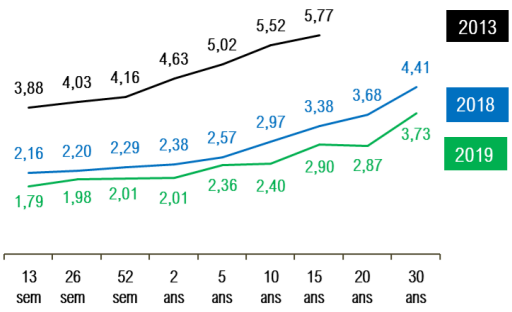

STRUCTURE DE LA DETTE INTERIEURE DU TRESOR

CT | MT | LT

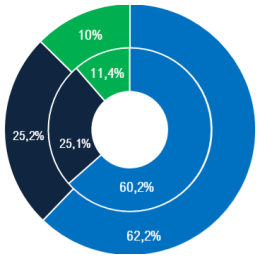

Anneau Interne : Fin Déc-18
Anneau Externe : Fin Déc-19

DUREE DE VIE MOYENNE DE LA DETTE INTERIEURE (années)

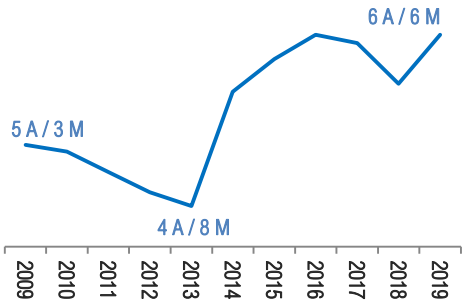

GESTION ACTIVE DE LA DETTE INTERIEURE –En Millions de DH

Maturités	Rachat	Echanges	
		Remboursés	Emis
13 semaines	150	-	-
52 semaines	1 124	2 744,5	-
2 ans	1 580,7	14 595,1	-
5 ans	641,9	17 055,4	12 373
10 ans	646	2 818,2	6 555,6
15 ans	2 197,6	514,7	14 719,4
20 ans	-	-	1 984,4
30 ans	-	-	1 494,7
Total	6 340,2	37 727,9	37 127,1

GESTION ACTIVE DE LA TRESORERIE

350 : Opérations de gestion active de trésorerie en 2019

dont 316 opérations de prise en pension

900,2 MM.DH : Volume global placé contre 811,4 MM.DH en 2018

6,2 MM.DH : Encours moyen quotidien des opérations

139,2 M.DH : Recettes générées contre 145,4 M.DH en 2018

BALANCE DES PAIEMENTS

Cumul à fin décembre en Milliards de DH	2018	2019	Evolution %	Evolution Valeur
EXPORTATIONS	275,4	282,0	▲ 2,4%	6,6
Phosphates et dérivés	52,0	48,9	▼ -5,9%	-3,0
Hors OCP	223,4	233,1	▲ 4,3%	9,6
IMPORTATIONS	481,4	491,0	▲ 2,0%	9,6
Energie et lubrifiants	82,3	76,4	▼ -7,2%	-5,9
Produits alimentaires	45,8	47,8	▲ 4,4%	2,0
Hors énergie et alimentation	353,4	366,8	▲ 3,8%	13,4
Biens d'équipement	120,2	126,9	▲ 5,5%	6,6
Biens de consommation	108,5	113,1	▲ 4,3%	4,6
DÉFICIT COMMERCIAL	-206,0	-209,0	▲ 1,5%	3,0
TAUX DE COUVERTURE	57,2%	57,4%	▲ +0,2 point	

EXPORTATIONS DES MMM

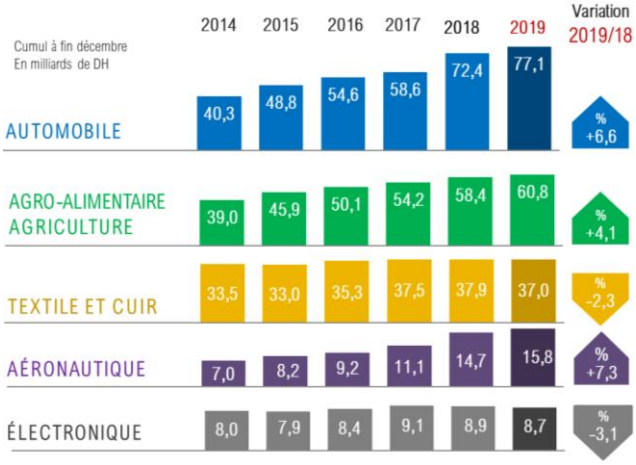

COMPTE COURANT DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

En % du PIB

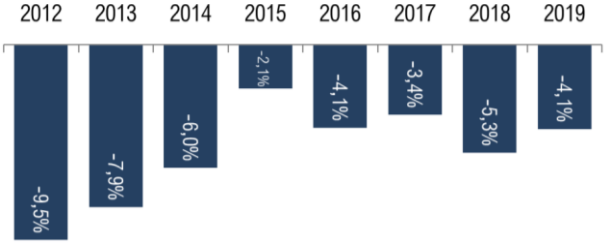

RESERVES INTERNATIONALES NETTES

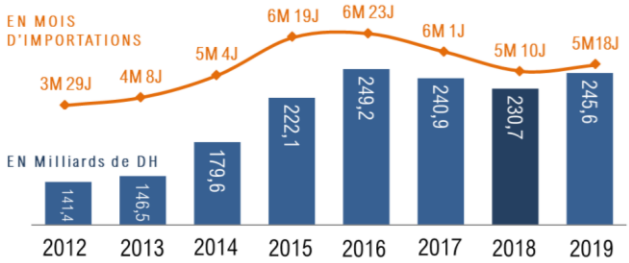

AUTRES POSTES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

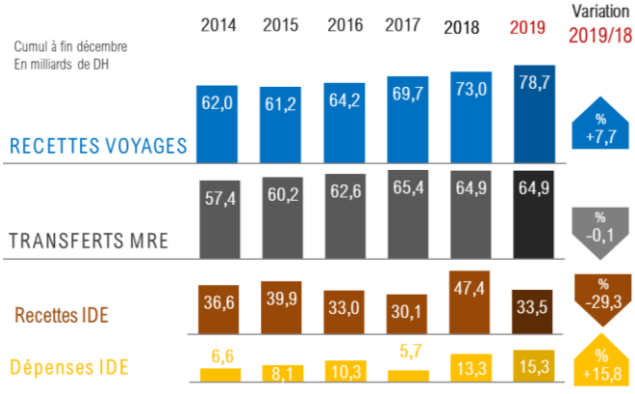

02 TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

2.1

Notre engagement pour la performance

Achèvement de l'étude stratégique : l'implémentation des résultats

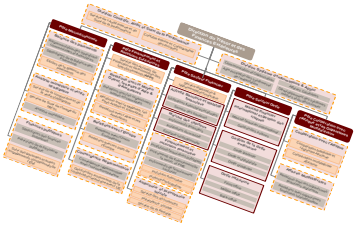

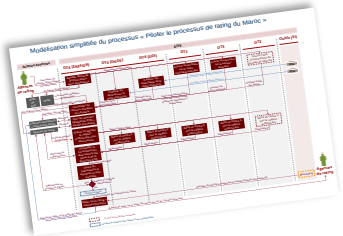

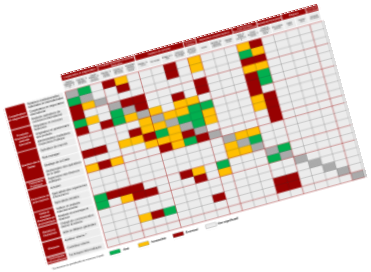

L'année 2019 a connu l'achèvement de l'étude stratégique de la DTFE. Lancée en 2017, cette étude constitue une étape importante dans le processus de transformation de cette Direction visant à en faire une administration moderne, efficace et innovante.

Les résultats définitifs de cette étude ont permis de mettre à la disposition de la Direction un ensemble d'outils pour améliorer l'efficacité et la performance du mode de gestion, à savoir :

- des schémas de refonte de la structure organisationnelle en deux phases :
  - ✓ une prise en charge de nouveaux métiers à périmètre constant en 2019 (publication de l'arrêté modificatif n°074.19 portant réorganisation de la DTFE) ;
  - ✓ une transformation globale de la stucture à moyen terme : *"Une évolution des attributions, et, par voie de conséquence, de la structure"*.
- un référentiel des processus organisationnels et opérationnels ;
- un référentiel des métiers et des compétences ;
- un guide de mobilité et d'accompagnement au changement.

A l'issue de cette étude stratégique, 8 axes de réforme ont été identifiés pour enclencher la dynamique de transformation de la DTFE vers sa nouvelle organisation cible et son nouveau mode de fonctionnement. Ces axes sont déclinés en 25 recommandations prioritaires classées en fonction de leur priorité, criticité, faisabilité et efficacité.

Une réelle dynamique a été ainsi enclenchée au sein de la Direction pour l'implémentation des résultats de l'étude, notamment en matière de contrôle interne et de gestion des risques, de pilotage, de gouvernance et d'accompagnement des métiers.

Plusieurs chantiers structurants ont été lancés et d'autres sont en cours de lancement et de mise en oeuvre.

Afin d'assurer une mise en œuvre efficiente des résultats de l'étude, une cellule a été mise en place au sein de la Direction, La principale mission de cette cellule consiste notamment à accompagner la mise en œuvre du nouveau schéma organisationnel, assurer le suivi de la mise en place des processus et des procédures et coordonner la mise en œuvre des projets prévus dans le plan de transformation de la Direction.

Chantiers lancés et en cours de lancement

Chantiers lancés

- ✓ consécration de l'approche par les risques : l'appel d'offres pour l'élaboration d'une cartographie des risques et d'un manuel des procédures a été lancé ;
- ✓ renforcement de la gouvernance : une gestion collégiale et une concertation pour le pilotage. Le comité de direction a été relancé en 2019 et a adopté sa charte de fonctionnement ;
- ✓ mise en œuvre des outils de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : des fiches fonctions, une matrice de mobilité et d'autres outils sont actualisés et en cours d'exploitation ;
- ✓ développement et finalisation des premières versions des bases de données partagées : mise en place de "Trésor Stat" pour le pôle macroéconomie ;
- ✓ formation continue : adaptation de la formation continue aux perpétuelles évolutions métiers. un programme de formation a été lancé avec l'université internationale de Rabat.

Chantiers en cours de lancement

- ✓ consolidation de la gouvernance : l'institution d'instances au niveau de chaque strate d'organisation ;
- ✓ instauration de la fonction contrôle interne permanent de 2ème niveau ;
- ✓ actualisation du schéma directeur de digitalisation des services : renforcement de la capacité de la Direction par des nouveaux systèmes digitalisés et de nouvelles bases de connaissances partagées.

ZOOM
Contexte du lancement de l'étude stratégique

L'environnement national et international au sein duquel intervient la DTFE a connu de profondes mutations qui requièrent, outre la consolidation des acquis, de l'adaptation et de la performance.

Ces grandes mutations se sont traduites par l'instabilité de la conjoncture, par un chamboulement, au niveau mondial, dans le cadrage des politiques macroéconomiques ainsi que par l'émergence de nouvelles problématiques telles que la surveillance macro-prudentielle, la stabilité financière, etc.

Au niveau national, les exigences se sont accentuées davantage et les attentes se sont multipliées. Ainsi, l'inclusion financière et la finance participative, notamment deviennent plus que jamais une urgence et un impératif.

Face à ces exigences qui interpellent la Direction en continu, il a été jugé nécessaire d'améliorer la performance de son mode de fonctionnement et sa capacité à fournir des propositions innovantes et à concilier la gestion de l'urgence avec la capacité à éclairer les évolutions de long terme.

Dans ce cadre, la DTFE a mobilisé un don de la BAD pour lancer l'étude stratégique portant réorganisation, modernisation des modes de gestion et valorisation des ressources humaines.

L'objectif était de répondre aux enjeux et aux défis à relever, notamment en interpellant l'innovation et la réingénierie des fonctions de support et de pilotage qui contribuent à ajouter de la valeur aux métiers de la Direction.

Cap sur la sécurité du système d'information

Durant l'année 2019, la DTFE a accordé un intérêt particulier à la sécurité et à la bonne gouvernance de son système d'information, notamment à travers le dépoilement d'une solution de gestion des accès à privilèges et le lancement du projet de formalisation des procédures d'exploitation.

En effet, la gestion des accès à privilèges revêt un caractère sensible dans la mesure où ces accès permettent de réaliser des actions critiques au niveau des systèmes, en l'occurrence la modification des configurations, l'installation et la désinstallation des programmes, la création ou la suppression des comptes utilisateurs.

Au niveau de la DTFE, ces types d'accès sont désormais attribués et supervisés avec le plus grand soin afin de préserver la Direction de tout usage inapproprié, qu'il soit accidentel ou délibéré, grâce à la mise en place d'une solution de type PAM (*Privileged Access Management).*

En fait, cette solution permet d'enregistrer les activités menées au cours d'une session de compte à privilèges et de tracer, dans les moindres détails, les actions des administrateurs, ce qui réduit considérablement les coûts associés à l'analyse des causes d'un éventuel incident de sécurité.

En outre, la DTFE a lancé, en 2019, un projet visant la formalisation détaillée des procédures d'exploitation, ce qui permettra de disposer d'une vision complète sur toutes les démarches techniques et organisationnelles à prendre pour une meilleure gestion du patrimoine informationnel de la Direction.

Le manuel de procédures d'exploitation résultant de ce travail est régulièrement actualisé suivant l'évolution des activités et du système d'information de la Direction.

Éclairage de

Mohammed Noureddine LAZRAK
Chef de la Division du système d'information et appui

Aux fils des années le système d'information a pris de plus en plus d'importance vu son degré de couverture des activités opérationnelles et décisionnelles de la Direction. Sa sécurisation est devenue alors une priorité et la mise en place d'une politique de sécurité de la Direction et d'un plan d'action de renforcement de cette sécurité faisaient partie des actions prioritaires de cette décennie. Cela s'est fait de façon progressive avec un premier audit de sécurité en 2006 puis un deuxième audit en 2009 dans le cadre d'une action globale de la sécurisation du système d'information du Ministère.

Avec la déclaration du système TADBIR comme système sensible dans le cadre du décret 2-15-712 du 22 mars 2016 réglementant le dispositif de protection des SI sensibles et des infrastructures d'importance vitale, et avec la mise en place d'un comité ad hoc au sein du Ministère, les aspects organisationnels liés à cette sécurité ont été renforcés, avec notamment la formalisation des procédures d'exploitation et la mise ne place d'un reporting périodique.

Mise en place de la base de données Trésor-Stat

L'année 2019 a été marquée par la mise en place de la banque de données économiques, financières et sociales « Trésor-Stat ».

À travers la mise en place de cette base de données, la DTFE vise à enrichir continuellement le circuit de décision par des informations fiables et harmonisées.

En plus, ce nouveau système de veille stratégique et de monitoring économique et financier constituera une plateforme d'intelligence commune et un espace de communication de données entre les différentes structures de la Direction.

L'information au sein de la banque de données TRESOR-Stat est structurée selon une arborescence de domaines et sous domaines qui facilite l'accès et la recherche de l'information. Elle est également organisée selon une structure multidimensionnelle permettant de faciliter les recoupements et les comparaisons.

Il est important de rappeler que l'une des 25 recommandations prioritaires de l'étude stratégique sur la DTFE visait la mise en œuvre d'un entrepôt de données (Datawarehouse) centralisant l'ensemble des données consommées et produites par la DTFE et la mise en place de mécanismes d'échange plus étroits entre les entités de la Direction (bases partagées, système de workflow, etc..

Le projet est ambitieux et compte intégrer graduellement l'ensemble des données produites à la Direction. La première phase d'exploitation de cet entrepôt de données a été déployée pour le pôle Macroéconomie.

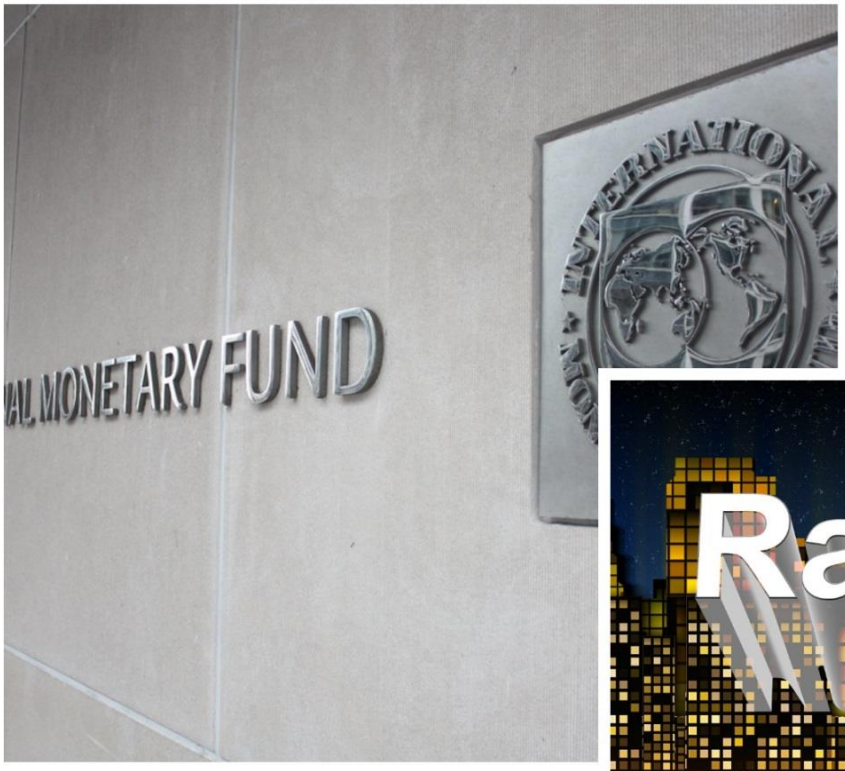

2.2

Confiance renouvelée des institutions et agences internationales

Le Maroc maintient son éligibilité à LPL du FMI

En 2019, le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a reconfirmé l'éligibilité du Maroc à la Ligne de Précaution et de Liquidité (LPL), suite aux 1ère et 2ème revues semestrielles de cette ligne conduites par les services du FMI au Maroc.

L'accord au titre de la LPL a été conclu en décembre 2018 pour un montant de 3 milliards de dollars et devrait prendre fin le 16 décembre 2020.

Le Conseil d'administration du FMI a exprimé, à deux reprises, son appui au programme des réformes engagées par le Maroc et considère que la politique économique poursuivie par notre pays est saine et que ses fondamentaux économiques sont solides.

Le FMI a également encouragé notre pays à poursuivre les réformes structurelles nécessaires pour renforcer le niveau de la croissance potentielle, réduire le chômage, notamment des jeunes, augmenter la participation des femmes au marché du travail et réduire les disparités régionales.

En effet, malgré un environnement international difficile, le choix volontariste consistant à conclure successivement, depuis 2012, quatre accords au titre de la ligne de précaution et de liquidité (LPL) a permis d'appuyer les réformes visant à renforcer la résilience macroéconomique, accélérer la croissance économique et favoriser l'inclusion.

Dans ce sens, les paramètres économiques fondamentaux et le cadre de gestion macroéconomique ont été jugés solides.

De même, la mission du FMI a relevé que les autorités continuent de mettre en œuvre des politiques économiques solides et restent déterminées à maintenir ce cap à l'avenir.

En conclusion, le Maroc a réussi à remplir les cinq critères d'admissibilité à la LPL en enregistrant de bons résultats pour trois critères (situation monétaire, situation financière et qualité des données). Dans les domaines de la politique budgétaire et de la position extérieure, les résultats ne sont pas sensiblement inférieurs aux objectifs fixés.

Extrait du communiqué du FMI décembre 2019

« …..Le Maroc a fait des progrès importants dans le renforcement de la résilience de son économie ces dernières années ».

« …..L'accord LPL continue de fournir une assurance précieuse contre les risques externes et de soutenir les politiques économiques des autorités ».

« ….Les autorités sont déterminées à maintenir des politiques saines. Le programme économique du gouvernement reste conforme aux principales réformes convenues dans le cadre de l'accord LPL, notamment pour réduire davantage les vulnérabilités budgétaires et extérieures, tout en renforçant les bases d'une croissance plus élevée et plus inclusive ».

« …La transition vers une plus grande flexibilité du taux de change amorcée l'année dernière renforcerait la capacité de l'économie à absorber les chocs et à préserver sa compétitivité extérieure.

L'environnement économique favorable actuel continue d'offrir une fenêtre d'opportunité pour mener cette réforme de manière séquentielle et bien communiquée.

À la suite de l'adoption de la loi sur la banque centrale, remédier aux faiblesses du cadre de LBC / FT et continuer de rendre le cadre de surveillance plus axé sur les risques et prospectif contribuera à améliorer encore la solidité du secteur financier ».

ZOOM

Fiche technique de la LPL du FMI

La ligne de précaution et de liquidité (LPL) permet d'apporter des financements pour répondre aux besoins réels ou potentiels de balance des paiements des pays qui mènent de bonnes politiques économiques.

L'admission d'un pays à bénéficier de la LPL témoigne de la solidité foncière de son économie et de la politique économique menée par les autorités, ce qui contribue à raffermir la confiance des marchés à l'égard des mesures qu'elles envisagent.

L'évaluation visant à déterminer si un pays peut bénéficier de la LPL consiste à s'assurer que son économie et son cadre institutionnel sont foncièrement solides, qu'il mène une politique économique avisée qui a déjà fait ses preuves et qu'il garde la ferme intention de la poursuivre à l'avenir.

Outre une évaluation généralement positive des politiques menées par le pays lors des consultations au titre de l'article IV, l'admissibilité à la LPL est évaluée à partir des critères regroupés en cinq domaines. Il s'agit de la position extérieure, la politique budgétaire, la politique monétaire, la solidité du secteur financier et la qualité des données produites.

Même si de bons résultats sont exigés dans la plupart de ces domaines, l'admissibilité à la LPL n'est pas remise en cause si un pays présente des vulnérabilités modérées dans un ou deux d'entre eux, mais des fragilités considérables dans un seul domaine empêcheraient de considérer un pays comme admissible.

Éclairage de

Jilali KENZI
Adjoint au Directeur
Pôle Macroéconomie

Je voudrais dissiper certaines confusions qui peuvent entourer la LPL que les autorités nationales considèrent comme un accord de précaution et n'envisagent de tirer sur cette ligne qu'en cas de chocs exogènes imprévus, tels qu'un ralentissement plus prononcé de la croissance dans la zone Euro, une forte hausse du prix des hydrocarbures, un resserrement des conditions de financement extérieures, des tensions géopolitiques majeures, etc.

Il est important de souligner que le maintien de l'accord par le Maroc permet d'ancrer les réformes structurelles et d'en accélérer la cadence. Ces réformes visent notamment à promouvoir une croissance plus forte, plus inclusive et plus créatrice d'emplois, et à renforcer davantage la stabilité macroéconomique ainsi que la solidité du système financier.

La LPL a contribué par ailleurs à consolider la confiance des partenaires et investisseurs étrangers comme en témoigne la dernière émission réussie sur le marché financier international. C'est dire à quel point la confirmation successive de l'éligibilité du Maroc à la LPL, suite aux missions de revue semestrielles conduites par le FMI, constitue un gage de confiance ayant servi l'économie marocaine en donnant un signal fort aux marchés sur la bonne orientation de nos politiques économiques.

S'agissant des ressources mobilisables par la LPL, le Maroc a opté pour que le crédit du FMI finance, le cas échéant, la balance des paiements. Cette démarche prudente s'explique par le fait que le Trésor dispose, actuellement, d'une large panoplie d'instruments de financement de ses besoins, notamment à travers le marché des adjudications, le marché financier international et les financements bilatéraux et multilatéraux.

Il est à rappeler, à cet égard, que même si les crédits du FMI servent à financer la balance des paiements, les statuts de cette institution permettent de financer également les besoins du Trésor, à travers le versement de la contrevaleur en monnaie locale du tirage en devises effectué, étant donné la relation de causalité qui existe entre les besoins du Trésor et ceux de la balance des paiements.

Ceci étant, les montants mobilisables au titre de la LPL ne peuvent être considérés comme une dette du Trésor dans le sens où le produit issu de tout tirage serait affecté exclusivement au financement de la balance des paiements, contrairement aux pratiques antérieures selon lesquelles les tirages finançaient également le déficit du Trésor à l'image des tirages effectués sur les accords stand-by conclus avec le FMI durant les années 80s et 90s.

Une amélioration et une confirmation de la perspective de notre notation souveraine

Dans le cadre d'une mission d'analyse de la solvabilité souveraine, l'agence de notation **S&P Global Ratings** a rehaussé de « négative » à « stable » la perspective de la note de la dette à long terme en devises et en monnaie locale du Maroc, tout en confirmant son statut d'Investment grade «BBB-».

Selon S&P Global Ratings, ce rehaussement de la qualité de la perspective de la notation de la dette extérieure et de la dette intérieure du Maroc est soutenu par plusieurs facteurs.

Il s'agit, notamment, des nouvelles orientations de la stratégie budgétaire globale telles que les opérations de privatisation, le niveau modéré du poids de la dette publique, le recours aux financements innovants pour l'investissement public et les opérations réalisées sur le marché international pour prémunir le budget de l'Etat contre une augmentation des charges de compensation (Cf. opération de couverture du risque de hausse des cours du gaz Butane : "Hedging" chapitre 2.6).

Tout en rappelant que la ligne de précaution et de liquidité approuvée par le FMI soutient la stabilité macro-financière du Maroc et ses objectifs de politiques économique et budgétaire, S&P Global Ratings a souligné la stabilité politique et sociale dont jouit le Maroc.

Par ailleurs, l'agence de notation **Fitch Ratings** a confirmé le niveau « BBB-» du rating du Maroc pour ses dettes à long terme en devises et en monnaie locale avec perspective stable.

Selon Fitch, cette décision est soutenue par une stabilité macro-économique reflétée par une inflation et une volatilité du PIB relativement faibles, une faible part de la dette extérieure dans la dette publique et des marges de manœuvre extérieures relativement confortables.

Ce rehaussement de la «perspective» et la confirmation de la notation du Maroc dans la catégorie «Investment grade» aussi bien par S&P Global Ratings que par Fitch Ratings consacrent les avancées notables réalisées sur les plans politique, économique et social sous les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste.

Les opérations lancées par notre Direction ont contribué à la réalisation de ce résultat notamment, à travers la couverture du risque de hausse des cours du gaz butane, la gestion active de la dette et le maintien de la LPL.

2.3

Des partenariats solides au service du développement économique

Nouveau souffle pour le partenariat Maroc-UE à l'occasion du 14ème Conseil d'association

La relation entre le Maroc et l'Union européenne se distingue par son ancienneté et sa diversité. La coopération s'est étendue, au fil du temps, du volet économique aux questions politiques, sociales, culturelles et humaines. Sa densité se vérifie aussi bien en matière économique qu'en matière de dialogue politique et institutionnel.

Eu égard aux évolutions ayant marqué cette relation, les deux partenaires, compte tenu des liens historiques qui les relient et leur volonté mutuelle de les consolider et de les renforcer, ont œuvré, durant l'année 2019, à amorcer une refondation de leur partenariat. L'objectif étant de lui conférer un caractère global et le hisser au niveau des ambitions partagées.

Ainsi, l'année 2019 a été caractérisée par le lancement d'une réflexion commune dans le nouveau cadre contractuel pour un partenariat répondant aux aspirations mutuelles des deux parties. La DTFE a participé activement à cette réflexion et a pris part aux travaux de la « retraite » de Skhirate organisée conjointement par le Maroc et l'UE, les 03 et 04 juin 2019, sous le thème « *Quelles perspectives de partenariat pour les relations Maroc-UE ?* ». Cette réunion informelle de concertation, de réflexion et d'échange avait comme objectif de définir les orientations stratégiques de la nouvelle vision pour le partenariat Maroc-UE, et ce, notamment en préparation du Conseil d'association.

Tenue le 27 juin 2019 à Bruxelles, le 14ème Conseil d'association Maroc-UE a été l'occasion de confirmer institutionnellement la relance du partenariat multidimensionnel qui lie les deux parties et de lui donner une nouvelle impulsion à la hauteur des ambitions partagées et tenant compte de la vision Royale d'un partenariat ambitieux, global et équitable.

La participation de la DTFE aux travaux de ce Conseil a permis de présenter l'état de la coopération financière ainsi que les attentes du Maroc en matière d'accompagnement financier du futur cadre de coopération qui devrait évoluer en cohérence avec les priorités et les progrès réalisés par notre pays.

Cette session a été couronnée par l'adoption d'une déclaration conjointe affirmant la convergence des points de vue et soulignant les priorités de la relation bilatérale, notamment dans ses aspects économique et commercial pour un "Partenariat euro-marocain de prospérité partagée".

Ce partenariat devrait s'articuler autour de quatre espaces structurants, à savoir un espace de convergence des valeurs, un espace de convergence économique et de cohésion sociale, un espace de connaissances partagées et un espace de concertation politique et de coopération accrue en matière de sécurité. Deux axes fondamentaux à caractère horizontal devront aussi faire l'objet d'actions opérationnelles spécifiques, il s'agit d'une coopération en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique et d'une coopération en matière de mobilité et de migration.

Appui financier de l'Union Européenne

Les instruments financiers de l'UE dont bénéficie le Maroc ont évolué en fonction de la politique de l'UE vis-à-vis des pays partenaires.

Ces instruments financiers ont été déclinés sous forme de programmation financière pluriannuelle destinée à soutenir les programmes de réformes, les projets physiques et l'assistance technique :

- ✓ l'instrument MEDA pour la période 1996 à 2006 ;
- ✓ les instruments de voisinage, dans le cadre de la politique européenne de voisinage :
  - l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) pour la période 2007-2013 ;
  - l'Instrument Européen de Voisinage (IEV) pour la période 2014-2020.

La politique européenne de voisinage (PEV), lancée en 2004, encadre les relations entre l'Union européenne et les pays voisins, dont le Maroc, au moyen d'une aide financière et d'une coopération politique et technique. Elle a pour base juridique l'article 8 du traité sur l'Union européenne de Maastricht.

La PEV repose sur un ensemble d'accords bilatéraux conclus avec chacun des pays voisins, en vertu de décisions du Conseil adoptées à l'unanimité sur proposition de la Commission, et après avis du Parlement européen.

Le volume des décaissements de l'UE en faveur du Maroc sous forme d'appui budgétaire sur les dix dernières années en millions d'euros

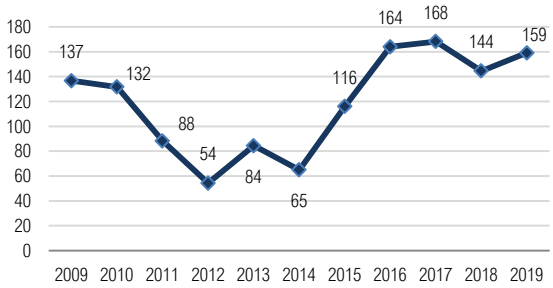

ZOOM
Histoire des relations Maroc – UE : Volets économique et financier

Les relations entre le Maroc et l'UE ont été marquées par un approfondissement progressif : un Accord commercial en 1969, portant sur la commercialisation des produits industriels, un Accord de coopération économique et financière en 1976 (renégocié en 1988) et puis à un Accord d'Association en 1996 (entré en vigueur en 2000). Ce dernier constitue, à ce jour, le cadre global qui régit ces relations.

L'Accord d'association a été conclu dans le sillage du partenariat Euro-méditerranéen initié en 1995 dans le cadre du processus de Barcelone, il s'articule autour de 3 volets : politique et sécurité ; social et culturel ; et volet économique et financier.

Le volet économique et financier de l'Accord d'association a pour objectif la mise en place progressive d'une zone de libre-échange industrielle, la libéralisation progressive des échanges agricoles et l'examen des perspectives d'ouverture dans le domaine des services.

Depuis, plusieurs Accords ont été conclus, entre autres, sur la libéralisation du commerce en matière de produits agricole, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche (le dernier adopté en janvier 2019), ainsi que sur le règlement des différends commerciaux (entré en vigueur en janvier 2014) qui régit tout type de différend de nature commerciale.

Dans le cadre de la politique européenne de voisinage, un plan d'action voisinage Maroc-UE a été mis en place en 2005.

En 2008, le statut avancé octroyé au Maroc a marqué le début d'une nouvelle étape dans les relations bilatérales en matière d'approfondissement des relations politiques, économiques et humaines. Une feuille de route de coopération bilatérale, pour la mise en œuvre de ce statut, a été mise en place à travers le « Plan d'action de mise en œuvre du statut avancé ».

Dans ce cadre, la convergence réglementaire avec l'UE a constitué l'un des éléments clés du partenariat Maroc-UE, en prévoyant l'engagement du Maroc à la préparation d'un «Programme national de convergence législative et réglementaire», visant à déterminer les priorités, la portée et le rythme de cette convergence.

La coopération Maroc – Allemagne : partenariat pour encourager les réformes

Le cadre de partenariat entre le Maroc et l'Allemagne se distingue par sa richesse, sa profondeur et sa diversité. Un nouvel élan de ce partenariat s'est dessiné par la conclusion en 2019 d'un programme de « Partenariat pour les réformes » visant à soutenir la mise en œuvre des réformes engagées en matière d'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, de réforme du secteur financier et de renforcement de la régionalisation avancée.

Les discussions au titre de ce Partenariat ont été initiées dans le cadre de l'initiative *"Compact with Africa"* lancée par l'Allemagne lors de sa présidence du G20, visant à promouvoir les investissements privés, notamment dans les infrastructures pour le développement économique de l'Afrique, et la création d'emplois pour les jeunes. Elle avait également pour objectif d'accompagner les pays africains dans la mise en place d'un cadre favorable à l'investissement et dans développement du secteur financier, en partenariat avec le FMI, la Banque mondiale et la BAD.

Depuis le lancement des discussions sur la mise en place de ce nouveau partenariat, La DTFE a joué un rôle crucial dans le processus de coordination et de négociation avec les autorités allemandes ainsi que de concertation avec les entités nationales concernées, et ce, en relation avec le ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des marocains résidant à l'étranger, notamment :

- ✓ le lancement du dialogue technique sur la mise en place du nouveau partenariat par la Directrice du Trésor et des Finances Extérieures et le Directeur des Affaires Générales au Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement en mars 2019 ;
- ✓ la tenue des réunions d'identification des secteurs prioritaires devant bénéficier de l'appui allemand à l'issue desquelles il a été convenu de considérer, dans une première étape, les réformes du secteur financier particulièrement dans les trois domaines d'activités stratégiques pour lesquels la partie allemande a manifesté un intérêt particulier, à savoir : (i) l'inclusion financière ; (ii) le développement des marchés financiers et (iii) la stabilité du système financier ;
- ✓ l'élaboration d'une matrice de réformes du secteur financier qui fera l'objet de l'appui allemand dans le cadre de ce partenariat ;
- ✓ la participation aux négociations intergouvernementales maroco-allemandes, tenues à Rabat les 31 octobre et 1er novembre 2019, qui ont donné lieu à la signature d'un Procès-verbal retraçant l'engagement de l'Allemagne pour soutenir le Maroc dans la mise en œuvre du partenariat pour les réformes ;
- ✓ la préparation de la rencontre de Monsieur le Ministre avec le Ministre fédéral allemand de la coopération économique et du développement qui a donné lieu à la signature de la déclaration d'intention conjointe entre les deux pays pour la mise en place du "Partenariat pour encourager les réformes".

Cadre global et axes du nouveau partenariat

Le nouveau partenariat se décline à travers un programme d'appui d'une enveloppe financière de 571 millions d'euros sur la période 2020-2022.

Le programme se focalise en particulier sur la facilitation de l'accès au financement et l'amélioration des conditions-cadre d'accompagnement et d'appui au développement des TPME et des start-ups, afin d'en faire un réel levier d'inclusion économique et sociale.

À ce titre, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne s'est engagé à soutenir la mise en œuvre de ces réformes par des financements appropriés et des opérations d'assistance technique.

Le partenariat s'appuie sur les axes suivants :

- ✓ appui aux réformes du secteur financier à travers un financement par appui budgétaire ;
- ✓ soutien aux mécanismes de garantie des prêts bancaires accordés aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) ;
- ✓ amélioration du climat des affaires et de l'investissement visant à renforcer la compétitivité et la capacité innovante des MPME ;
- ✓ soutien à la bonne gouvernance financière ;
- ✓ appui au renforcement de la décentralisation et aux investissements locaux en vue d'améliorer les processus participatifs de planification et de contribuer à la mise en œuvre des plans régionaux de développement dans le cadre de la régionalisation avancée.

ZOOM
L'appui allemand aux réformes du secteur financier

Dans le cadre du « Partenariat pour encourager les réformes », le gouvernement allemand mettra à la disposition du Royaume du Maroc un prêt de 450 millions d'euros pour financer les réformes du système financier au Maroc.

Bien que le Maroc compte l'un des secteurs financiers les plus développés en Afrique, les pouvoirs publics poursuivent leurs efforts pour améliorer l'accès aux instruments financiers des petites et moyennes entreprises et de toutes les franges de la population.

À cet effet, l'engagement allemand dans le cadre de ce Partenariat contribuera à apporter une nouvelle impulsion aux réformes du secteur financier déjà lancées, dans l'objectif de développer davantage le potentiel du secteur privé et promouvoir une croissance économique plus soutenue, durable et créatrice de plus d'emplois.

Cet appui vise les réformes engagées dans trois domaines, à savoir :

- ✓ **Inclusion financière**, visant à faciliter un accès équitable pour l'ensemble des opérateurs économiques à des produits et services financiers ;
- ✓ **Marchés des capitaux**, afin de développer ces marchés pour mieux servir les secteurs économiques et renforcer les capacités de financement au profit des TPME par le marché bancaire.
- ✓ **Stabilité financière**, en veillant à préserver un secteur financier stable et permettre à la SNIF d'atteindre ses objectifs dans un environnement favorable.

Éclairage de

Abdelali EDDEBAGH
Adjoint au Directeur
Pôle relations avec
l'Afrique et l'Europe

La volonté de redynamiser et d'approfondir le partenariat Maroc-Union européenne dans le cadre d'une orientation stratégique plus ambitieuse et plus audacieuse pour l'avenir a été confirmée conjointement, le 27 juin 2019, lors de la 14ème session du Conseil d'association, avec comme objectif la mise en place d'un "Partenariat euro-marocain de prospérité partagée".

Notre département, ayant participé aux travaux de la retraite de Skhirate tenue les 3 et 4 juin 2019, a contribué à la réflexion sur le futur du partenariat euro-marocain en termes de priorités socio-économiques, commerciales et financières.

De notre point de vue, ce partenariat est à repenser dans une logique gagnant-gagnant qui tienne compte des différents enjeux liés à une meilleure intégration des marchés et à la construction d'un espace économique commun favorable à la croissance et à un développement inclusif et durable à même de réduire les disparités sociales et territoriales.

Les concertations entre les deux partenaires devront ainsi être renforcées pour la mise en place d'un nouveau plan financier qui accompagnera cette ambition, dans un cadre global d'évolution des relations et à travers les différents instruments financiers de l'UE, pour appuyer notamment nos efforts de modernisation, de réformes et de convergence graduelle vers l'acquis communautaire.

Sur le plan des relations bilatérales avec les pays de l'UE, l'année 2019 a été marquée par la conclusion d'un programme de « Partenariat pour les réformes » qui constitue un tournant dans la coopération financière maroco-allemande.

Ce partenariat, qui ouvre la voie à un nouveau cadre de coopération bilatérale, est le fruit des progrès réalisés par le Maroc en matière de réformes dans le cadre de son adhésion à l'initiative du G20 "Compact with Africa", lancée par l'Allemagne en 2017 lors de sa présidence du G20 en vue de promouvoir les investissements privés en Afrique.

En parallèle, notre ambition pour un partenariat de prospérité partagée avec nos partenaires européens intègre également l'objectif de renforcement des opportunités de coopération triangulaire avec les pays africains dans le cadre de la vision de co-développement et de partenariat Sud-Sud tracée par Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste.

La conférence de haut niveau de l'OCI sur l'investissement public et privé

La DTFE a coordonné la participation de la délégation marocaine, présidée par Monsieur le Ministre, à la conférence de haut niveau sur l'investissement public et privé, organisée les 8 et 9 décembre 2019 à Istanbul, par le Bureau d'investissement de la présidence de la République de Turquie, en coopération avec le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et le Groupe de la Banque islamique de développement (BID).

Cette conférence a été organisée conformément à la résolution 2/46-E adoptée par le 46ème Conseil des ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'OCI, qui s'est tenu à Abu Dhabi du 1er au 2 mars 2019.

S'exprimant à l'ouverture de cette conférence, Monsieur le Ministre a souligné l'importance d'examiner les moyens nécessaires pour mettre en place progressivement un espace régional qui permettrait aux pays islamiques de s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et de réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'attention a été également attirée sur la nécessité d'intensifier les efforts pour améliorer le climat des investissements et gagner la confiance des investisseurs afin que les pays membres de l'OCI puissent surmonter les défis majeurs, ouvrir des perspectives prometteuses et offrir de nouvelles opportunités aux jeunes des pays de la région.

L'expérience marocaine en matière de renforcement de l'attractivité des investissements étrangers qui connaissent une croissance continue a été présentée. Dans ce cadre, il a été souligné que les résultats réalisés, notamment dans les domaines de l'industrie automobile, de l'aéronautique et des énergies renouvelables, sont le fruit des réformes structurelles qui renforcent la stabilité macroéconomique et améliorent le climat des affaires.

Cet événement a été l'occasion pour les décideurs politiques et les représentants du monde des affaires dans la région de l'OCI et au-delà de se rencontrer, échanger et s'engager pour l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement.

La conférence de haut niveau a visé notamment à créer de nouvelles opportunités commerciales à travers les réunions entre les opérateurs, à focaliser l'attention sur les causes des mutations socio-économiques dans les pays membres de l'OCI pour réaliser une croissance globale et durable, et à promouvoir les investissements dans les pays de l'Organisation, à travers l'élimination des obstacles à la liberté de circulation et la facilitation des activités commerciales dans la zone de l'OCI.

2.4

Réussir de grands évènements en valorisant les atouts du Maroc

L'organisation de la 52ème conférence ministérielle de la CEA au Maroc

Notre pays a abrité en mars 2019 à Marrakech, la 52ème session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (COM52) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sous le thème : « Politique budgétaire, commerce et secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique ».

Cette conférence, que le Maroc a accueillie pour la première fois depuis son retour au sein de sa famille institutionnelle africaine, a été organisée conjointement avec la CEA et a connu la participation des représentants d'une quarantaine de pays africains, d'organisations et institutions spécialisées des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales et régionales.

À cette occasion, notre département, en collaboration avec les services concernés du Ministère des affaires étrangères et de la coopération Internationale, a déployé des efforts considérables pour faire de cet évènement continental une réussite, aussi bien au niveau logistique et opérationnel qu'au niveau de la conduite des travaux et de la qualité des débats.

Les travaux de la Conférence ont été organisés en deux segments : (i) un segment des experts, avec l'organisation, du 20 au 22 mars 2019, de la 38ème réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres de la CEA et (ii) un segment ministériel organisé les 25 et 26 mars 2019, en présence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ou de leurs représentants. Par ailleurs, une vingtaine de manifestations parallèles ont également été organisées les 23 et 24 mars 2019 autour de thématiques connexes telles que la budgétisation sensible au genre, l'économie numérique, la réforme fiscale et l'inclusion financière.

À propos de la CEA

Créée en 1958, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) est l'une des cinq commissions régionales qui relèvent du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC), auquel cette institution rend directement compte. La CEA, qui siège à Addis-Abeba en Éthiopie, a pour mandat d'appuyer le développement économique et social de ses 54 membres répartis en cinq sous régions (l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe).

Le rôle principal de la CEA est d'encourager l'intégration régionale et la promotion de la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. La Commission apporte également des services consultatifs techniques aux gouvernements africains, ainsi qu'aux organisations et institutions intergouvernementales Elle dispose de cinq Bureaux sous régionaux, dont le Bureau pour l'Afrique du Nord installé à Rabat (couvrant le Maroc, l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Mauritanie, le Soudan et la Tunisie).

Une participation distinguée du Ministère à la COM52 de la CEA

L'ouverture des travaux du segment ministériel de la Conférence a été marquée par la participation de Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances, en sa double qualité de représentant du pays hôte et de président du bureau entrant de la Conférence ministérielle, de la Vice-Secrétaire Générale de l'ONU, de l'Ambassadeur du Royaume du Maroc auprès des Nations-Unies et Vice-Président du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU, de la Secrétaire exécutive de la CEA et de la Ministre Égyptienne de la planification, du suivi et de la réforme administrative.

L'élection du Maroc à la présidence du Bureau de la Conférence ministérielle et du Comité des experts de la Conférence a ainsi reflété toute la confiance et l'estime dont le Royaume jouit auprès de ses pairs africains et a constitué une occasion de mettre en avant le savoir-faire et la valeur ajoutée que le Maroc est en mesure d'apporter en matière d'intégration des technologies numériques dans les processus des réformes budgétaires et fiscales.

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur le Ministre a souligné l'importance pour l'Afrique de s'approprier davantage les technologies numériques et l'intelligence artificielle, en profitant du boom de la technologie mobile sur le continent ainsi que de la forte transition démographique marquée par la prépondérance d'une population jeune.

Monsieur le Ministre a indiqué que l'essor du commerce électronique sur le continent Africain est de nature à contribuer significativement à la création d'emplois et de nouvelles opportunités d'affaires et à l'accélération de la croissance économique.

ZOOM

Contribution de la DTFE à la dynamisation des relations bilatérales entre le Maroc et les autres pays africains

Élargissement du réseau des Accords de promotion et de protection réciproques des investissements (APPI) conclus avec les pays africains :

- ✓ signature d'un APPI avec le Libéria le 25 mars 2019 à Marrakech. Avec cette signature, le nombre des APPI signés avec les pays africains a atteint 26 accords ;
- ✓ entrée en vigueur du protocole additionnel de l'APPI conclu avec la Côte d'Ivoire et de l'APPI signé avec le Rwanda, respectivement le 24 juin et le 20 novembre 2019 ;
- ✓ paraphe d'un projet d'APPI avec le Niger le 19 février 2019 à Niamey ;
- ✓ poursuite des négociations pour la conclusion d'APPI avec la République Démocratique du Congo, le Ghana, l'Angola, le Madagascar, le Malawi, le Mozambique et la République de Maurice.

Participation aux travaux des Commissions mixtes de coopération (CMC) avec le Rwanda, le Bénin, Madagascar et le Libéria.

Ces commissions mixtes de coopération ont été marquées notamment par la finalisation et la signature de l'APPI avec le Libéria et la proposition d'un nouveau projet marocain d'APPI à la partie malgache qui tient compte des évolutions récentes en matière des traités bilatéraux d'investissements

Poursuite de la mise en œuvre de la convention de don entre le Maroc et la Guinée relative au projet d'assainissement liquide de la ville de Conakry.

Ce projet, financé par un don du Maroc de 13,3 M$, consiste en la construction et la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées pour un linéaire de 36 Km ainsi que la construction et l'équipement de deux stations de pompage au niveau des bassins de Madina et de Landréah de la capitale Conakry. L'assistance technique de ce projet est assurée par l'Office national de l'électricité et de l'eau potable. En 2019, le taux de décaissement du don a atteint 62%, soit un montant total décaissé de 8,3 M$.

L'organisation de l'assemblée annuelle du groupe de la BID au Maroc

Notre pays a abrité la 44ème assemblée annuelle du groupe de la Banque islamique de développement (BID) les 05 et 06 avril 2019 à Marrakech. Cette assemblée annuelle qui a bénéficié du Haut Patronage de Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste, a été tenue sous le thème *"la transformation dans un monde en mouvement : un cheminement vers les Objectifs du développement durable".*

Le Message Royal adressé aux participants à cette manifestation a appelé à une action collective et concrète en vue de consolider davantage la solidarité entre les États membres de la Banque à même de relever les défis de développement, notamment par l'investissement dans le capital humain et l'utilisation optimale des ressources naturelles.

Cet évènement, présidé par Monsieur le Ministre en sa qualité de président du Conseil des Gouverneurs de la BID, a constitué une occasion pour les représentants des États membres de débattre de la thématique choisie et du rôle que la banque est appelé à jouer comme levier de développement et locomotive d'intégration des économies des États membres dans les chaînes de valeur mondiale.

En marge de cet événement, Monsieur le Ministre et le président de la BID ont signé le Document-cadre sur la stratégie de partenariat Maroc-BID (2019-2022).

Ce cadre de partenariat vise à consolider l'étroite coopération Maroc-BID orientée vers le nouveau modèle axé sur le développement des chaînes de valeur dans les secteurs économiques dans lesquels le Royaume dispose d'avantages compétitifs.

De même, Il a été procédé à la signature du Mémorandum d'entente relatif au plan d'action d'étape 2019, avec une enveloppe d'environ 206 millions de dollars. Cette enveloppe est destinée au financement des projets à dimension sociale (Don de 1,5 M$ destiné à la phase III de l'INDH, convention de financement de 93,8 M$ pour le projet de développement rural inclusif dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, 280.000 $ pour l'élaboration d'un modèle intégré pour le développement de l'enseignement fondamental,…).

À cette occasion, des accords ont été signés entre des institutions marocaines et le groupe de la BID portant sur plusieurs secteurs d'activités.

Extrait du Message Royal adressé aux participants à la 44ème assemblée annuelle du groupe de la BID

« …Nous voudrions louer l'initiative de la Banque Islamique de Développement de créer le Fonds pour la science, la technologie et l'innovation, qui a vocation à soutenir les projets de recherche remarquables, portés par les États membres et les communautés musulmanes à travers le monde. Nous lui rendons hommage également, pour avoir contribué, avec d'autres partenaires, à la création de « Lives and Livelihoods Fund » pour le financement des programmes visant à améliorer les conditions de vie des populations, à promouvoir le développement, et à soutenir les micro-projets dans les zones reculées des États membres.

…..Nos pays respectifs ont obtenu des résultats positifs, grâce aux réformes structurelles opérées dans les domaines financier et économique. Néanmoins, un long chemin reste à parcourir pour mettre nos économies à niveau, réaliser les objectifs de développement durable et instaurer la justice sociale et spatiale.

....De même, Nous aspirons à ce que le Groupe de la BID joue un rôle pionnier, en soutenant les efforts des pays islamiques visant à faire face aux changements climatiques, par le renforcement de la sécurité environnementale, et assurer l'utilisation optimale des ressources naturelles. Il importe également de contribuer à la mise en œuvre de l'engagement mondial à assurer l'accès au financement concessionnel, afin de permettre à ces pays de réaliser les objectifs convenus dans ce domaine.

…Nous appelons également à accorder une attention particulière au financement des projets de mise à niveau des infrastructures, à la promotion des projets de développement qui favorise la complémentarité économique entre les pays islamiques, notamment en Afrique, dans les différents domaines, tels que les projets énergétiques et d'infrastructures, dans l'objectif de renforcer les réseaux de raccordement électrique et les liaisons terrestres et maritimes, ainsi que les projets agricoles destinés à assurer la sécurité alimentaire… ».

Éclairage de

Malika DHIF
Adjoint au directeur
Pôle relations avec
les Pays Arabes, l'Asie,
l'Amérique et les
Institutions
Internationales

Il est nécessaire de rappeler l'importance de l'organisation de la 44ème assemblée annuelle du groupe de la BID qui a réuni plus de 2000 participants dont les délégations conduites par les ministres en charge de l'économie et des finances, ainsi que des experts internationaux et représentants des organisations internationales, du secteur privé et de la société civile.

La thématique débattue incarne la nouvelle stratégie portée par la banque pour l'intégration des chaines de valeur mondiales et la réalisation des ODD.

Le nouvel accord-cadre, conclu entre notre pays et la BID à l'occasion de cette manifestation porte notamment sur les questions liées à la compétitivité de notre économie et son intégration dans l'économie mondiale, à travers le développement des chaines de valeurs relatives aux secteurs du textile, de l'agroalimentaire et du transport.

Il importe de préciser également que notre pays occupe la 6ème place des bénéficiaires des financements de la BID avoisinant les 7 milliards de dollars à fin 2019.

Ces financements concernent 2,7 milliards de dollars pour les projets d'investissements publics, 4,1 milliards de dollars pour le financement du commerce extérieur et plus de 1 milliards de dollars au titre de l'assurance des exportations.

Rappelons que la dimension africaine demeure au cœur de toute initiative de coopération entre le Maroc et ses partenaires. Et je cite à titre d'exemple le mémorandum d'entente signé en 2015 avec le groupe de la BID pour soutenir le cadre de coopération sud-sud avec les pays frères de notre continent. Dans ce cadre, plusieurs projets sont en cours d'exécution et de financement.

2.5

Solutions et instruments innovants pour une meilleure inclusion financière

Effort d'appui au financement de l'entreprenariat, impulsé par l'appel de Sa Majesté le Roi

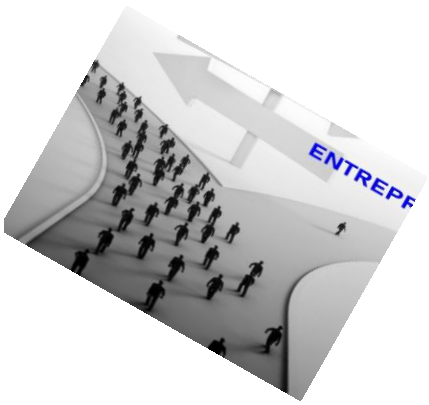

Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a prononcé, le vendredi 11 octobre 2019, un Discours devant les membres des deux Chambres du Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ière session de la 4ème année législative de la 10ème législature.

Lors de son Discours, Sa Majesté a mis le point sur l'importance du développement des transactions bancaires dans la dynamisation de l'économie et a mis en exergue les catégories délaissées par le marché bancaire : les jeunes diplômés, les TPME, le secteur informel.

En réponse à l'appel Royal, la DTFE, en coordination avec Bank Al Maghrib et le GPBM, a entamé la préparation d'un programme d'appui et de financement des entreprises.

Ce programme ambitionne d'apporter une solution globale à la problématique de l'accès au financement, notamment des jeunes porteurs de projet et des TPE, dans le cadre d'une approche concertée incluant l'ensemble des parties prenantes.

Ainsi, un comité technique, composé des représentants de la DTFE, de Bank Al Maghrib et du GPBM, a été mis en place afin de définir les composantes du programme, son ciblage, son paramétrage et les modes de son financement.

À cet effet, un Fonds spécial intitulé « Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat » a été créé dans le cadre de la loi de finances 2020 avec une dotation initiale de 6 Milliards de Dirhams sur 3 ans réparties entre 3 MMDH par l'État et, 3 MMDH par les banques. Ce fonds a été abondé par la suite de 2 MMDH supplémentaires comme contribution du Fonds Hassan II pour le développement économique et social sur Hautes instructions Royales.

Un projet de convention a été élaboré, en concertation avec Bank Al Maghrib et le GPBM, pour fixer les modalités de gestion dudit Fonds d'Appui.

En outre, le programme prévoit un volet dédié au soutien non financier qui vise la mise en place d'une coordination des actions des différentes parties prenantes de l'écosystème entrepreneurial au niveau des régions.

Que l'acte entrepreneurial ne soit plus perçu comme une chimère mais plutôt comme une aventure, certes risquée, mais à la portée de notre jeunesse

Extrait du Discours Royal prononcé à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 4ème année législative de la 10ème législature

« … Nous invitons le gouvernement et Bank Al Maghrib, en coordination avec le groupement professionnel des banques du Maroc, à œuvrer à la mise au point d'un programme spécial d'appui aux jeunes diplômés, de financement des projets d'auto-emploi.

Eu égard à leurs retombées positives sur nombre de familles et sur l'ensemble de la société, il convient de s'inspirer des expériences fructueusement menées par les organismes qui financent des projets portés par des jeunes, facilitant ainsi leur insertion socioprofessionnelle.

Notre souhait est que ce plan, dont Je suivrai les différentes phases avec le gouvernement et le reste des parties prenantes, s'articule autour des axes suivants :

- ✓ *Premièrement : favoriser l'accès, aux crédits bancaires, du plus grand nombre de jeunes qualifiés, porteurs de projets et issus des différentes catégories sociales, pour leur permettre de s'engager dans l'entreprenariat et de bénéficier des meilleures chances de réussite.*
- ✓ *Deuxièmement : soutenir les petites et moyennes entreprises spécialisées dans les activités d'exportation, notamment vers l'Afrique, et leur permettre de capter une partie de la valeur ajoutée générée au profit de l'économie nationale.*
- ✓ *Troisièmement : faciliter l'accès aux prestations bancaires et aux opportunités d'insertion professionnelle et économique, à l'ensemble des citoyens, en général et aux travailleurs du secteur informel, en particulier.*

Nul besoin de rappeler que le dynamisme économique passe par le développement des transactions bancaires.

À cet égard, Je tiens à saluer les résultats obtenus au cours des deux dernières décennies, qui ont vu tripler le taux de bancarisation de la population marocaine.

Dans ces conditions, en mettant à profit les technologies nouvelles et les innovations financières, il convient que les banques redoublent d'efforts pour élargir la proportion des Marocains qui recourent aux prestations bancaires et aux dispositifs de financement. Les deux parties pourront ainsi en tirer avantage dans une logique d'équilibre et d'équité, qui profite in fine au processus de développement.

Ce plan n'atteindra pas ses objectifs si les citoyens bénéficiaires ne s'impliquent pas de manière responsable et ne respectent pas les engagements induits par les prêts contractés.

Par ailleurs, il appartient aux institutions et aux autorités de régulation et de contrôle financiers d'assurer le suivi des différentes opérations, de veiller à instaurer une relation équilibrée, fondée sur la confiance entre organismes de financement et débiteurs ».

Adoption de la stratégie nationale d'inclusion financière

L'année 2019 a été décisive pour l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière. En effet, cette année a été marquée par la présentation de Monsieur le Ministre du projet de la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) au Conseil du Gouvernement du 31 janvier 2019. Une stratégie qui a ensuite été adoptée par le Conseil national d'inclusion financière, lors de sa réunion constitutive présidée par Monsieur le Ministre le 1er avril 2019.

À rappeler que la SNIF a été développée sous l'initiative conjointe de notre Département, représenté par la DTFE, et de Bank Al Maghrib, dans le cadre d'une approche participative. Elle vise à définir une vision commune et des orientations nationales en vue de réduire les disparités qui persistent en termes d'accès et de pénétration des services financiers ; l'objectif étant de faire de l'inclusion financière un réel vecteur du développement socio-économique, en particulier chez les jeunes, les femmes, les populations en milieu rural et les TPE.

Afin de concrétiser ses ambitions, la SNIF définit cinq orientations stratégiques qui consistent à :

- ✓ accélérer le développement de modèles alternatifs adaptés aux spécificités de la population exclue ;
- ✓ encourager le modèle "classique" à pousser plus loin l'inclusion financière ;
- ✓ renforcer les outils permettant de mieux appréhender le risque des populations exclues ;
- ✓ créer les conditions d'un plus grand usage des produits financiers ;
- ✓ piloter l'inclusion financière dans la durée en mettant en place un dispositif de pilotage, de suivi et de coordination dédié.

La démarche de déploiement a été validée par le Comité stratégique, présidé par le Wali de Bank Al Maghrib, lors de sa première réunion le 12 juin 2019. Cette approche repose sur l'ancrage de l'inclusion financière dans les orientations des acteurs de l'écosystème, l'accélération des chocs d'inclusion et la pérennisation de l'action, et ce, à travers notamment la constitution de sept groupes de travail dont la mission principale est d'élaborer une feuille de route détaillée à même d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

La feuille de route a été élaborée suite à l'organisation des ateliers par groupe de travail, complétés par des entretiens bilatéraux, mobilisant au total près de 120 interlocuteurs. Cette feuille de route globale, qui a été validée par le comité stratégique du 26 novembre 2019, émane de sept feuilles de route déclinés eux-mêmes en 150 actions pour cadencer et sécuriser la mise en œuvre. Les objectifs adoptés dans cette feuille de route visent, notamment la réussite du déploiement du Mobile Payment, la refonte du statut de la microfinance, le développement d'une assurance plus inclusive, la mise en place d'outils facilitant le financement des TPE et des particuliers et le renforcement des actions d'éducation financière.

Appui institutionnel au développement de l'activité des Business Angels

Depuis plusieurs années, le Maroc s'est engagé dans une stratégie volontaire et ambitieuse visant le renforcement de la compétitivité de l'économie et l'intégration des chaines de valeurs mondiales. La réalisation de ces objectifs passe, entre autres, par l'émergence et le développement d'écosystèmes favorisant l'amorçage des jeunes projets et l'appui à l'innovation. L'une des conditions nécessaires pour l'enclenchement de cette dynamique réside dans la résolution des problématiques liées au financement, particulièrement aux stades de création et de démarrage des projets d'innovation.

Dans ce cadre la DTFE, avec l'appui de ses partenaires, a engagé une première initiative en créant en 2017 le Fonds Innov Invest (FII) qui cible directement le segment de l'amorçage et de capital-risque. Ce fonds a pour objet de susciter l'intérêt des investisseurs privés pour le financement des start-ups innovantes, le soutien au développement de nouveaux acteurs et la contribution à la consolidation des compétences en matière de financement des premiers stades de croissance des entreprises innovantes.

Dans le sillage de cette initiative et pour créer une dynamique pour le financement des startups, la DTFE, en partenariat avec la coopération allemande (GIZ), a entamé un projet portant sur l'appui institutionnel au développement des activités des Business Angels au Maroc dans le cadre du programme TAM III.

Ce projet a démarré par le lancement d'une étude de diagnostic de l'activité et du rôle des Business Angels dans l'écosystème de l'innovation et l'organisation d'ateliers de renforcement de leurs capacités. Cette étude a permis de relever certains facteurs limitatifs au développement de ce genre de solutions et des insuffisances, notamment juridiques, institutionnelles et techniques qui pouvaient entraver la bonne marche de ce processus. En réponse à ces constats, la DTFE avec la GIZ ont lancé ce projet d'appui décliné sous forme d'assistance technique au profit des Réseaux de Business Angels. Dans ce sens, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé en mars 2019 pour sélectionner un partenaire chargé de déployer ce programme.

Le projet vise, particulièrement la facilitation de la structuration et le développement des réseaux des Business Angels, la contribution au développement de leur écosystème, la qualification du Deal Flows (Flux d'opportunités d'investissement étudiées par le capital-investisseur), le renforcement et la diversification de l'offre de financement pour les startups innovantes et l'accélération de leur financement à travers lesdits réseaux. Il vise également à contribuer à l'appui du déploiement du Fonds d'amorçage INNOV INVEST dont l'un des volets qu'il couvre concerne l'investissement avec des Business Angels dans des start-ups innovantes.

Système des sûretés mobilières : une réforme de fond qui voit le jour

L'année 2019 marque l'édification d'un nouveau jalon dans le processus de modernisation et de développement de l'arsenal juridique sur le droit des affaires et de la finance en général au Maroc avec la promulgation du nouveau dispositif régissant le système des sûretés mobilières. La Loi n° 21-18 et son décret d'application ont été publiés au Bulletin officiel respectivement n° 6771 du 22 Avril 2019 et n° 6832 du 21 Novembre 2019. La version en français desdits loi et décret a été publiée au Bulletin officiel n° 6840 en date du 19 décembre 2019.

L'aboutissement de cette réforme est le fruit d'un long processus initié en 2013 par la Direction du Trésor et des Finances Extérieures selon les meilleurs standards de gestion de projets de réforme. En effet, la DTFE a adopté depuis le début :

- **une démarche professionnelle** à travers la réalisation d'un diagnostic juridique du système des sûretés mobilières dans notre pays, qui a constitué la base des orientations retenues dans le nouveau dispositif ;
- **une démarche participative** matérialisée par :
  - ✓ la mise en place en 2013 d'un groupe de travail composé des représentants de la DTFE, qui pilote cette réforme, du ministère de la justice, du ministère de l'industrie, du commerce, de l'économie verte et numérique ainsi que de Bank Al Maghrib et du GPBM ;
  - ✓ la mobilisation de l'assistance technique auprès de la BERD et la SFI, qui a permis à notre pays de bénéficier de l'expérience et de l'expertise des intervenants auprès de ces institutions.

La réforme réalisée ne s'est pas limitée à des retouches partielles de l'ancien dispositif mais a consisté en une refonte élargie du système juridique et institutionnel lié aux sûretés mobilières. L'accent a principalement été mis sur la revue des dispositions des titres 11 et 12 du Dahir formant code des obligations et des contrats ainsi que plusieurs dispositions du code de commerce. L'objectif est d'apporter des réponses efficaces et innovantes aux problématiques que posait l'ancien système.

Le nouveau système des sûretés mobilières constituera ainsi la pierre angulaire de la facilitation de l'accès des entreprises, principalement des PME, au financement bancaire, et un des piliers fondamentaux d'un système financier moderne et souple ainsi qu'un outil indispensable pour appuyer la stratégie du secteur privé. Il sera également un maillon incontournable au développement des affaires et à la création d'emplois dans le Royaume.

Compte tenu de la technicité associée à cette réforme, la DTFE a animé plusieurs sessions de formation et d'échange avec les partenaires en 2019 avec comme objectif le renforcement des capacités des différentes parties prenantes afin de permettre une meilleure assimilation du nouveau dispositif sur les sûretés mobilières.

25/06/19	séminaire au profit des institutions financières
04/07/19	table ronde avec les représentants des notaires sous le thème : "Lecture de la loi n°21-18"
16-19/12/19	formations des formateurs au profit des institutions financières

À propos des nouveaux modes de réalisation des sûretés mobilières

Afin de faciliter la réalisation des sûretés mobilières, le nouveau dispositif permet aux créanciers de choisir entre quatre modes de réalisation. Deux modes de réalisation judiciaire et deux modes de réalisation extrajudiciaire à savoir :

- la vente aux enchères publiques : ordonnance en justice de la vente judicaire de la chose gagée ou nantie ;

- l'attribution judiciaire : ordonnance en justice que la chose gagée ou nantie demeure en paiement du créancier ;

- la voie parée : vente de la chose gagée ou nantie de gré-à-gré ou par voie d'enchère organisée par une personne de droit privé ;

- le pacte commissoire : acquisition par voie conventionnelle de la propriété de la chose gagée ou nantie.

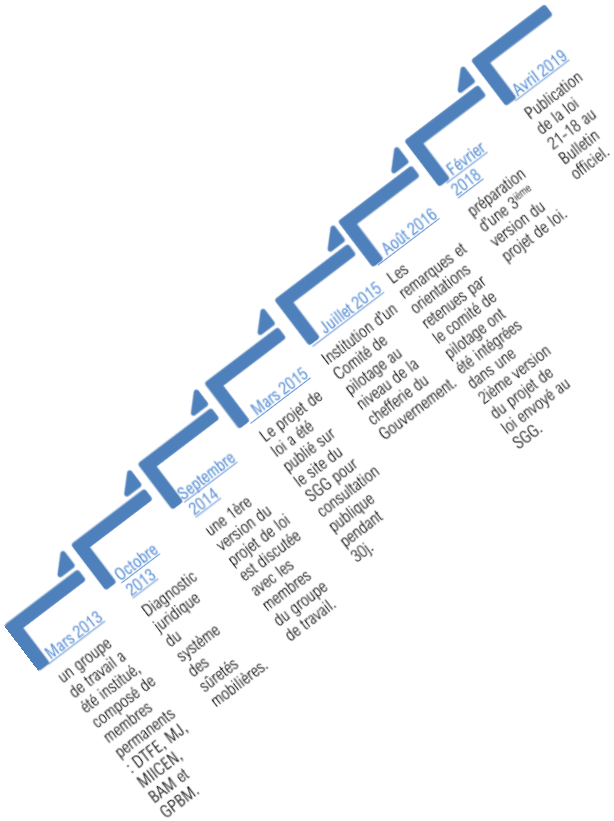

ZOOM
Les grandes lignes de la réforme du système des sûretés mobilières

1. clarifier la terminologie du droit des sûretés mobilières : la loi a maintenu l'actuelle distinction entre gage et nantissement tout en évitant que ces notions ne soient utilisées alternativement pour désigner la même chose.

2. renforcer la liberté contractuelle des parties : la réforme consacre la faculté de décrire de manière générale les objets grevés ; reconnaît un droit général des parties à substituer un bien nanti par un autre sans que cette substitution ne donne naissance à une nouvelle sûreté, et reconnaît un droit aux parties pour procéder à une mainlevée de leur sûreté sur une partie des actifs nantis.

3. faciliter la constitution des sûretés mobilières : la réforme a harmonisé et simplifié les règles appliquées au régime des sûretés mobilières sans nantissement. En outre, l'acte constitutif des sûretés mobilières a été simplifié à travers la limitation du nombre de mentions obligatoires.

4. mettre en place le registre national électronique des sûretés mobilières : établi à partir d'une plateforme informatisée dans laquelle les sûretés sont introduites par voie électronique et consultables en ligne par le public. Il a pour principales fonctions de : i) informer les tiers de l'existence d'une sûreté ; ii) permettre la résolution des conflits de rang et ; iii) procéder à l'opposabilité du nantissement envers les tiers. Il est à souligner que sur proposition de notre Département, le ministère de la justice a été désigné pour héberger ledit registre.

5. faciliter la réalisation des sûretés mobilières : en plus de la vente aux enchères publiques, les nouvelles dispositions viennent ajouter trois nouveaux modes de réalisation des sûretés mobilières, à savoir l'attribution judiciaire, le pacte commissoire et la voie parée.

6. faciliter le partage et le transfert des sûretés mobilières : la réforme prévoit la mise en place d'un régime de représentation des créanciers bénéficiaires de sûretés mobilières (agent des sûretés) offrant aux créanciers la possibilité de confier à leur représentant, sans possibilité de révocation discrétionnaire, des pouvoirs étendus en matière de constitution, d'exécution et de réalisation des sûretés mobilières.

Éclairage de

Nouaman AISSAMI
Adjoint au Directeur
Pôle secteur financier

Parmi les missions de la DTFE figure la mise en place, en concertation avec nos partenaires, d'un cadre favorable pour le financement de l'économie. Notre action s'inscrit, dans une démarche structurée s'appuyant sur des réformes et des actions visant le maintien de la stabilité financière comme condition nécessaire à la pérennité de l'action de financement et le développement des solutions de marché tout en veillant à faire face aux déficiences du marché.

Le secteur financier marocain a atteint aujourd'hui le degré de maturité nécessaire pour que notre action puisse donner davantage de priorité à un renforcement et un élargissement de l'accès aux services financiers visant une meilleure inclusion économique tout en consolidant la stabilité et le développement de la sphère financière.

Il s'agit en fait de compléter notre politique de développement de l'offre de services financiers par la conception et la mise en place de stratégies, de produits et d'innovations visant à mettre en place des solutions pour répondre à la demande émanant des populations ayant des besoins spécifiques, des difficultés d'accès ou qui sont exclues de l'accès aux services financiers.

Pour rester dans le concret, je voudrais citer quelques réalisations de l'année 2019 qui dénotent de cette orientation.

Tout d'abords, l'adoption et le démarrage de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière, pilotée par notre Ministère et Bank Al Maghrib, qui se fixe comme ambition de renforcer fortement l'accès aux services financiers des populations, particulièrement les ménages à faible revenus et les TPE dans un objectif d'inclusion économique.

Ensuite, l'adoption et la promulgation du cadre législatif et réglementaire régissant les sûretés mobilières qui vise à améliorer de façon structurelle les conditions d'accès au financement particulièrement pour les MTPME.

Enfin, et en plus de la finalisation en 2019 du projet de loi sur le crowdfunding qui peut offrir une nouvelle source de financement aux start-up, la DTFE a lancé un programme d'appui institutionnel au développement des réseaux de business angels pour consolider davantage l'offre de financement à cette catégorie d'entreprises.

C'est dire que la DTFE est interpellée en continu sur des sujets et des problématiques sensibles, importantes et urgentes qui nécessitent de l'innovation et de la réactivité pour proposer des solutions adaptées et dans les meilleurs délais.

2.6

Diversification des sources de financement et confiance des investisseurs

Émission réussie sur le compartiment de l'Euro

Après 5 ans d'absence, le Maroc a réussi, en novembre 2019, son retour sur le marché financier international, à travers un emprunt obligataire d'un montant de 1 milliard € et une maturité de 12 ans. Il s'agit de la plus longue maturité lancée par le Maroc sur le compartiment €. Le Timing de cette sortie a été approprié puisque le taux mid-swap €, utilisé comme référence pour déterminer le coupon, était de l'ordre de 0,2%.

La double notation « Investment grade » accordée par les deux agences de notation S&P Global Ratings et Fitch Ratings et l'accueil favorable qui a été réservé par les investisseurs ont permis de lancer cette émission à un spread de 139,7 pb, soit un coupon de 1,5%.

Cette émission s'inscrit dans le cadre de la stratégie basée sur l'arbitrage entre le financement intérieur et le recours au marché financier international pour financer une partie des besoins du Trésor.

Le Maroc a profité des conditions appropriées qui ont prévalu en cette période pour procéder au lancement de cet emprunt obtenant ainsi de conditions plus favorables que celles des émissions précédentes. Avec un taux d'intérêt de 1,5%, le Maroc a ainsi obtenu le niveau le plus bas jamais atteint sur le marché financier international.

Cette appréciation positive du risque Maroc par les investisseurs internationaux trouve son fondement dans les grands chantiers et réformes réalisés par notre pays. En comparaison avec les conditions de financement sur le marché intérieur, le taux de sortie reste également en deçà du taux servi sur le marché domestique qui est de l'ordre de 2,735%.

Cette émission a reçu un accueil favorable de la part des investisseurs internationaux rencontrés dans le cadre du Road-show mené par Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances, en présence d'une délégation de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures présidée par Madame la Directrice.

La délégation a ainsi tenue des réunions avec les investisseurs institutionnels basés dans les principales places financières, à savoir Paris, Zurich, Londres, Francfort, Amsterdam et La Haye. Une trentaine de réunions ont été tenues avec plus de soixante investisseurs dont des gestionnaires de fonds, des assureurs et des fonds de pension.

Lors de ce Road-show, la délégation a présenté les principaux atouts de notre pays, notamment la stabilité dont jouit le Maroc, la résilience de l'économie marocaine dans un environnement régional et international instable et les avancées réalisées en matière des réformes économiques et sociales sous la conduite éclairée de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste.

Profil des investisseurs

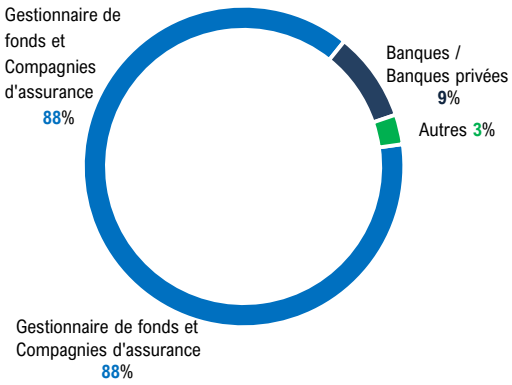

Répartition géographique

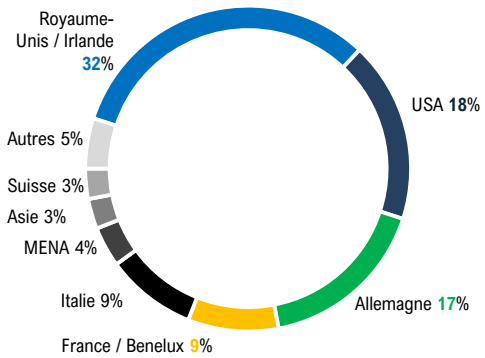

L'occasion a été également propice pour apporter des éclairages au sujet de la maîtrise des équilibres macroéconomiques, du bilan de réalisation des principaux plans sectoriels ayant permis d'améliorer la compétitivité et de garantir un meilleur positionnement dans les chaines de valeur mondiales, ainsi qu'au sujet des progrès réalisés en matière d'infrastructures (ports, routes et autoroutes, chemins de fer et TGV, aéroports, télécommunication…).

ÉMETTEUR	ROYAUME DU MAROC
Notation	S&P's / Fitch : BBB-
Montant	1 Milliard €
Maturité	12 ans
Spread / Mid swap	139,7 pb
Coupon	1,5%
Date d'émission	21 novembre 2019
Date de règlement	27 novembre 2019

Cette émission a bénéficié du carnet d'ordre le plus important par sa taille pour une transaction en euro du Maroc. Le livre d'ordre a atteint plus de 5,3 milliards d'euros donnés par 285 investisseurs.

Outre les objectifs précités, cette émission a permis de :

- réduire la pression sur le marché domestique et, par conséquent, l'effet d'éviction sur le secteur privé ;
- renforcer le niveau des réserves de change ;
- établir un nouveau benchmark de la qualité du crédit du pays qui servira de référence à d'autres émetteurs des secteurs public et privé dans leur quête de financement à l'international.

Évolution des émissions obligataires sur le marché financier international depuis 2007

Date de Lancement	27 juin 2007	28 septembre 2010	5 décembre 2012	5 décembre 2012	22 mai 2013	22 mai 2013	13 juin 2014	21 novembre 2019
Montant	500 millions €	1 milliard €	1 milliard $	500 millions $	500 millions $	250 millions $	1 milliard €	1 milliard €
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans	30 ans	10 ans	30 ans	10 ans	12 ans
Coupon	5,375%	4,5%	4,25%	5,50%	4,25%	5,50%	3,5%	1,5%
Spread	55 pb	200 pb	275 pb	290 pb	220 pb	237,5 pb	215 pb	139,7pb

Couverture du risque de hausse des cours du gaz Butane : "Hedging"

Dans un contexte marqué par une aggravation du déficit budgétaire en 2018 par rapport aux prévisions de la loi de finances en raison, notamment, de l'augmentation des charges de compensation liée à la hausse des cours du gaz butane sur le marché international, le ministère de l'économie et des finances a recouru, en 2019, à des opérations de couverture connues dans le jargon financier par *« Hedging » afin* d'éviter de voir se reproduire le même scenario d'augmentation des charges de compensation.

Cette augmentation des charges de compensation avait impacté la perspective de la note souveraine du Maroc à l'international qui a été révisée à la baisse en 2018 (de « stable » à « négative »), par l'agence S&P Global Rating, soulignant ainsi l'aggravation du déficit budgétaire.

Concrètement, il s'agit d'un programme de couverture mis en place via l'acquisition de plusieurs « Options d'achat » *(Call options)* auprès de certaines institutions financières. En effet, profitant de la baisse des cours du gaz butane observée sur le premier semestre 2019, notre Département a exécuté son programme de couverture entre juillet et aout 2019 pour se couvrir contre le risque d'une hausse desdits cours.

L'acquisition de ces « *Call options* » a été orchestrée par la DTFE de manière discrète et graduelle sur le marché international pour assurer les conditions d'une exécution optimale.

Même si de nombreuses prévisions tablaient sur une baisse des cours de pétrole sur le second semestre 2019, il a été décidé de couvrir le budget de l'État contre une hausse des cours qui peut être alimentée par des tensions géopolitiques qui étaient perceptibles avant la mise en place de ce programme de couverture (tensions dans la région du Golfe qui se sont traduites ensuite par les attaques des installations pétrolières saoudiennes (Aramco)).

En plus, les prévisions baissières des cours du pétrole -même si elles se confirment- ne signifient pas automatiquement une baisse des cours des produits raffinés comme le gaz butane.

En effet, les cours du gaz butane ont affiché sur plusieurs périodes une absence claire de corrélation au prix du pétrole brut en raison notamment d'une baisse de l'activité de raffinage.

En résumé, deux risques ont été couverts, à savoir le risque géopolitique qui conduit généralement à une hausse des cours et le risque de décorrélation entre les cours du gaz butane et ceux du pétrole brut lorsque ces derniers sont baissiers.

Impact de l'opération « hedging »

Grace à cette opération de couverture « hedging », le budget de l'Etat a été sécurisé contre toute hausse éventuelle des charges de compensation qui peut être causée par une flambée des cours du gaz butane liée à des tensions géopolitiques ou à d'autres facteurs. Elle a aussi donné de la visibilité et de la certitude quant au potentiel d'augmentation des ces charges.

Pour les agences de notation, les incertitudes sont toujours reflétées dans leurs notations. Les investisseurs sur le marché financier international, quant à eux, exigent des spreads plus importants en présence d'incertitudes car l'incertitude a un coût !

Force est de rappeler que l'agence de notation S&P Global Ratings qui a rehaussé la perspective de la notation souveraine du Maroc de « négative » à « stable », a salué - dans son rapport publié en octobre 2019- cette opération de couverture tout en précisant que le risque de dérapage a été éliminé :

« In fact, the latter risk has been eliminated, as the government put in place a hedging strategy which shields its spending on subsidies for LPG against potential price increases during 2019 ».

Cette opération a été également mise en relief par Fitch ratings dans son rapport publié en décembre 2019 :

« The rise in butane prices caused an overrun on subsidy spending in 2018 but the authorities have now set up a hedging mechanism to shield public finances from unexpected spikes in world energy prices».

L'opération a atteint pleinement les objectifs qui lui ont été tracés. Elle a permis d'immuniser le budget contre toute hausse des cours du gaz butane à l'international tout en assurant plus de visibilité en matière d'exécution budgétaire, visibilité très appréciée t par les agences de rating, les investisseurs et nos créanciers notamment.

Éclairage de

EL HASSAN EDDEZ
Adjoint au Directeur
Pôle Dette

Au sein de la DTFE, le Pôle Dette est chargé de missions sensibles telles que le financement du Trésor, sur le marché domestique et le MFI, la gestion de la dette et de la trésorerie publique dans une optique de maitrise des coûts et d'optimisation des deniers publics, et la gestion des risques financiers liés aussi bien à la dette qu'au prix des produits subventionnés. Il joue également le rôle d'interface entre notre département et les agences de notations.

L'année 2019 a été riche en évènements en relation avec ces missions. J'en citerai trois :

Tout d'abord, la sortie sur le MFI en novembre 2019 qui fut une sortie remarquée et remarquable de l'avis des partenaires nationaux et internationaux, des opérateurs de marché et des agences de notation. Quatre éléments essentiels expliquent, à mon avis, ce succès : (i) une préparation minutieuse du dossier Maroc pour mettre en avant ses atouts sur les plans politique, économique et social ; (ii) un effort de communication professionnelle pour convaincre et rassurer les investisseurs quant à la qualité de la signature du Maroc ; (iii) le choix du bon timing de sortie et (iv) une capacité d'évaluation et de prise de décision rapide lors de l'exécution et notamment le jour du pricing.

Ensuite, l'opération de couverture contre le risque de hausse des cours du gaz butane « Hedging » qui fut un deuxième succès marquant de cette année 2019. L'importance de cette opération financière réside dans le fait qu'elle a permis de sécuriser le budget contre tout risque potentiel de hausse des cours durant la 2ème moitié de l'année 2019 contribuant ainsi à la maîtrise du déficit budgétaire de l'année. La réussite de ce genre d'opérations, relativement complexes, demande une bonne connaissance des marchés de dérivés des « commodities » ainsi que beaucoup d'agilité et de confidentialité pour garantir sa réussite et l'atteinte des objectifs fixés. Cette opération de couverture a été bien appréciée par les investisseurs et par les agences de notation en raison justement de la visibilité et de l'assurance qu'elle a offerte quant à la maîtrise de la charge de compensation sur le gaz butane.

Enfin, il y a le rehaussement de la perspective de la note de la dette à long terme en devises et en monnaie locale du Maroc de «négative» à «stable» par l'agence de notation S&P Global Ratings, laquelle a d'ailleurs confirmé, à l'instar de Fitch, le statut d'Investment grade «BBB-» du pays.

Ces trois actions font partie d'une stratégie cohérente de financement visant une optimisation des coûts de la dette et une mitigation des risques financiers, liés tant à la dette qu'aux produits compensés, dans le but de maîtriser l'impact sur les finances de l'Etat.

03 SPÉCIAL MFI

Émissions obligataires sur le marché financier international (MFI) : un recours graduel et bien orchestré

NOTRE STRATÉGIE DE PÉNÉTRATION DU MARCHÉ : UN OBJECTIF SPECIFIQUE A ÉTÉ ASSIGNÉ À CHAQUE ÉMISSION

Par Abdelhakim JOUAHRI,
Chef de la division du marché financier international et la gestion des risques

Depuis l'émission obligataire internationale lancée en 1996, première du genre après la fin du cycle du rééchelonnement, neuf émissions ont été réalisées par le Maroc sur le marché financier international. Chacune de ces émissions marquait une nouvelle étape d'une stratégie visant d'asseoir la présence du Maroc sur le marché financier international et promouvoir sa signature auprès des investisseurs internationaux.

Cette stratégie consistait principalement à :

- introduire progressivement le risque-Maroc sur le MFI (premier recours à travers des émissions garanties par l'AFD en 1996 et 1999 puis des émissions sans garantie extérieure à partir de 2003);
- augmenter progressivement les volumes des émissions (400 millions €, 500 millions €, 1 milliard €, 1,5 milliard $ …) ;
- augmenter progressivement les maturités (5 ans, 10 ans et 30 ans) ;
- diversifier les devises (compartiment de l'euro puis du dollar) ;
- élargir la base des investisseurs (européens, américains…).

1. Nos premières émissions avec garantie

Ne disposant ni de rating ni de titres sur le marché pour apprécier l'appétence des investisseurs à une première émission, le recours du Maroc à une garantie extérieure était le moyen approprié pour encourager les investisseurs à s'intéresser aux premiers titres émis sur le marché financier international.

L'émission a été garantie par l'AFD à hauteur de 100% du principal et 65% des intérêts. Le choix de garder des flux d'intérêts non-garantis (35%) était motivé par notre volonté d'introduire progressivement le pur risque-Maroc sur le marché.

L'accueil a été, somme toute, favorable. Certains investisseurs ont même "splitté" la partie non garantie pour la traiter séparément sur le marché secondaire. Ceci a donné lieu aux premières transactions traitant le pur risque Maroc sur le marché obligataire international.

Encouragé par cet accueil favorable et disposant de deux ratings, le Maroc a décidé de pénétrer davantage le marché en lançant une deuxième émission en 1999 dont le montant des intérêts garantis était réduit de 65% à 50%. L'objectif était de mettre beaucoup plus du risque Maroc sur le marché qu'en 1996.

2. Un élargissement progressif des volumes et des maturités

Réconforté, d'une part, par le succès de cette approche consistant à réduire graduellement le pourcentage de la garantie et, d'autre part, par l'intérêt des investisseurs pour les flux non-garantis, le Maroc a décidé en 2003 de lancer une émission sans garantie extérieure d'un montant de 400 millions € et une maturité de 5 ans.

Cette seconde étape consistait à améliorer la présence du Maroc sur le marché par un élargissement progressif à la fois du volume et de la maturité. C'est ainsi que lors de l'émission de 2007, le volume a été porté à 500 millions € et la maturité à 10 ans, et ce, afin d'intégrer les indices obligataires (EMBI) dont l'inclusion exige un volume minimum de 500 millions de dollars.

Dans le cadre d'une gestion active de la dette, les fonds mobilisés, à travers l'émission de 2007, ont servi à rembourser par anticipation la dette à l'égard du Club de Londres.

Cette opération a ainsi permis de retirer du marché une dette commerciale rééchelonnée qui rappelait les difficultés auxquelles le Maroc avait fait face pendant les années 80.

À travers cette émission, le Maroc a clairement mis en évidence l'amélioration de la qualité de sa signature sur le marché en s'adressant aux banques internationales pour rembourser, avant terme (2009), une dette dont le rééchelonnement a été sollicité, à plusieurs reprises.

Dans le même sillage, en substituant une dette en dollar à taux variable à une dette en euro à taux fixe, cette émission a permis de faire converger davantage le portefeuille de la dette extérieure vers le Benchmark, et ce, en ligne avec la stratégie de la gestion active visant la réduction des risques de taux et de change.

En 2010, et toujours en ligne avec notre objectif d'asseoir la signature du Maroc sur le MFI, le volume de l'émission a été porté à un milliard € pour une maturité de 10 ans. Cette émission s'inscrivait dans le cadre de notre stratégie de financement visant l'arbitrage entre les sources de financement internes et externes pour couvrir les besoins de financement du Trésor.

3. Vers une diversification des investisseurs

En 2012, le Maroc a franchi une troisième étape consistant à diversifier et élargir la base des investisseurs en lançant, pour la 1ère fois, une émission sur le compartiment du dollar.

Il s'agissait également de sortir de la zone de confort qui est le compartiment de l'euro, constitué essentiellement d'investisseurs européens, pour convaincre et approcher les investisseurs américains.

Lors de l'émission de 2012, et au-delà de l'objectif initial visant à lever un milliard de dollars sur une maturité de 10 ans, l'intérêt affiché par les investisseurs américains a encouragé le Maroc à proposer deux tranches ; une à 10 ans et une autre à 30 ans. Ainsi, outre la tranche d'un milliard de dollars à 10 ans, le Maroc a réussi à placer une 2ème tranche de 500 millions de dollars sur 30 ans.

Afin d'acter la performance des deux tranches émises sur le marché secondaire et obtenir des conditions de sortie meilleures que celles obtenues en 2012, le Maroc a procédé, le 22 mai 2013, à une augmentation du volume des titres de l'emprunt international mobilisé en 2012, à travers l'émission de nouveaux titres portant les mêmes caractéristiques que les premiers.

Par le biais de cette opération de réouverture, les volumes des deux tranches initiales, de 10 ans et de 30 ans, ont été augmentés de 500 et 250 millions de dollars respectivement. Le montant global de cet emprunt a été ainsi porté à 2,25 milliards de dollars.

Il s'agit d'une pratique courante quand les conditions de marché le permettent pour mobiliser rapidement des ressources extérieures sur le MFI vu que les délais d'exécution sont très réduits comparativement à une nouvelle émission.

Cette émission a permis de satisfaire une partie de la demande non servie lors de l'émission initiale dans l'objectif de fidéliser notre base d'investisseurs et de bénéficier de conditions favorables prévalant à un moment donné sur le MFI.

Avec des conditions meilleures que les émissions précédentes et des taux de rendement plus favorables que sur le marché domestique, le Maroc a réussi son retour sur le marché de l'euro en juin 2014, après une absence de près de 4 ans.

Cette émission portant sur un montant de 1 milliard € et une maturité de 10 ans, a permis d'acter la performance de l'économie marocaine et de saisir les conditions favorables qui ont prévalu sur le marché financier international.

L'émission de 2014 a été largement sursouscrite par différentes catégories d'investisseurs, notamment des gestionnaires de fonds de pensions, des banques

privées, des compagnies d'assurances et des fonds souverains.

Dans un souci de diversifier les maturités des emprunts obligataires et de bénéficier des conditions prévalant sur le marché financier international, le Maroc a réussi encore une fois son retour sur le compartiment euro en novembre 2019, à travers un emprunt obligataire d'un milliard € et une maturité plus longue (12 ans) en comparaison avec les précédentes émissions de 2007, 2010 et 2014 (10 ans).

L'émission de 2019, qui a marqué le retour du Maroc sur le marché financier international après une absence de 5 ans, a permis de contribuer à financer les besoins du Trésor, renforcer le niveau des avoirs extérieurs et renouer le contact avec les investisseurs internationaux.

Cet emprunt obligataire assorti de conditions de financement favorables notamment un taux de 1,5%, traduit la confiance des investisseurs dans la signature du Maroc.

Il représente donc un benchmark de la qualité du crédit du pays qui servira de référence à d'autres émetteurs des secteurs public et privé dans leur quête de financement à l'international.

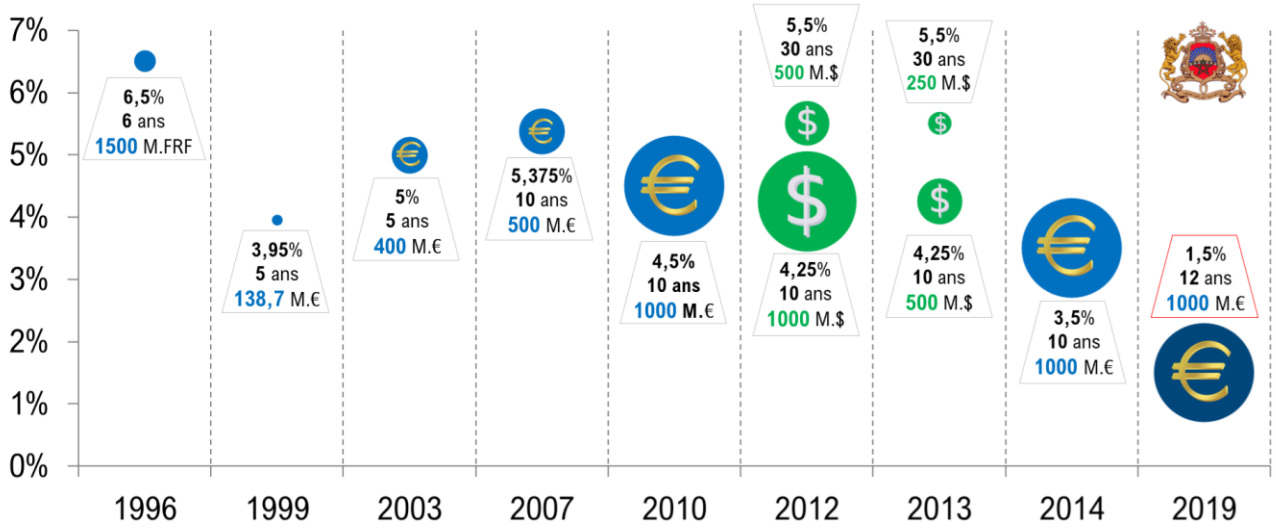

04 ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Durant l'année 2019, la DTFE a préparé et pris part aux entrevues accordées par Monsieur le Ministre aux hauts représentants des pays et institutions partenaires ainsi qu'aux évènements de haut niveau :

1. AU MAROC

Madame Federica MOGHERINI
Haute Représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité
Rabat, le 17 janvier 2019

M. Shahid Ashraf TARAR
Administrateur de notre groupe à la Banque mondiale
Rabat, le 24 janvier 2019

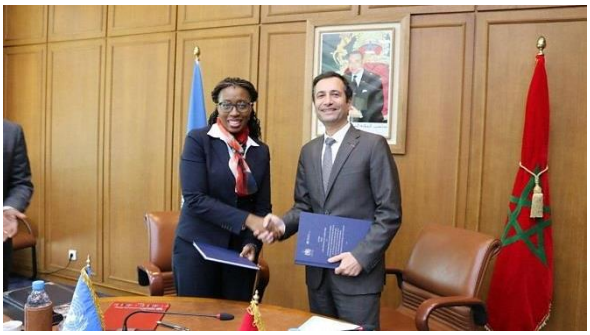

Madame Vera SONGWE
Secrétaire Exécutive de la Commission Économique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA) et Secrétaire Générale Adjointe des Nations-Unies
Rabat, le 30 janvier 2019

Madame Yvonne Tsikata
Secrétaire Générale et Vice-Présidente de la Banque Mondiale
Monsieur Jianhai Lin,
Secrétaire Général du FMI
Rabat, le 15 février 2019

Monsieur Khaled SHERIF
Vice-président du Développement Régional, de l'Intégration Régionale et de la Prestation de Services du Groupe de la BAD
Rabat, le 29 mai 2019

Madame Marisol TOURAINE
Présidente du Conseil d'administration de l'UNITAID
Rabat, le 09 juillet 2019

Son Altesse Royale le Prince Guillaume de Nassau
le Grand-Duc Héritier du Luxembourg
Son Altesse Royale la Princesse Stéphanie
la Grande Duchesse Héritière du Luxembourg
Monsieur Étienne Schneider
Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie
Rabat, le 23 septembre 2019

Madame Hélène LE GAL
Nouvelle ambassadrice de France au Maroc
Rabat, le 24 septembre 2019

2. À L'ÉTRANGER

Madame Nadia CALVIÑO SANTAMARIA,
Ministre Espagnole de l'Économie et de l'entreprise
Madrid, le 1er février 2019

Monsieur David MALPASS,
nouveau Président du Groupe de la Banque mondiale
(Réunions du printemps du groupe de la BM et du FMI)
Washington, le 12 avril 2019

Madame Christine LAGARDE,
Directrice Générale du Fonds Monétaire International
(Réunions du printemps du groupe de la BM du FMI)
Washington, le 12 avril 2019

Réunion de haut niveau Maroc-OCDE
Paris, le 25 juin 2019

Madame Kristalina Georgieva
Nouvelle Directrice Générale du Fonds Monétaire International
(Assemblées Annuelles du Groupe de la BM et du FMI)
Washington, le 19 octobre 2019

14ème rencontre de Haut niveau Maroc-France
Paris, le 19 décembre 2019

3. CÉRÉMONIES DE SIGNATURE D'ACCORDS ET DE CONVENTIONS

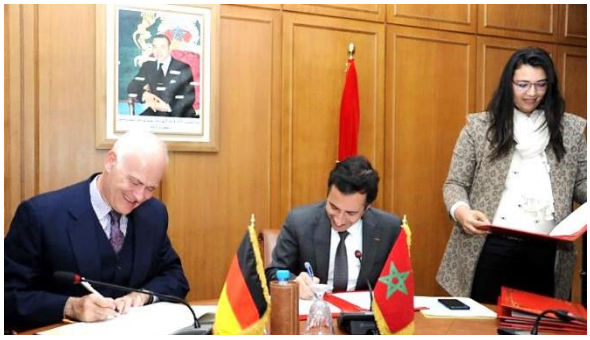

Signature de deux arrangements de coopération financière d'une enveloppe globale de 330,5 millions d'euros, avec l'Allemagne, sous forme de prêts et de dons, portant sur le développement durable
Rabat, le 04/02/2019

Signature de deux Accords de financement avec le FADES d'un montant global de 2,27 MM DH
Rabat, le 04/10/2019

Signature de la convention relative à la couverture des conséquences d'évènements catastrophiques, entre l'Etat, le Fonds de Solidarité contre les Évènements Catastrophiques (FSEC), la Société Centrale de Réassurance (SCR) et la Compagnie d'Assurance Transport (CAT)
Rabat, le 04/10/2019

Signature du mémorandum pour la mise en place du "Partenariat pour les réformes" avec une contribution bilatérale de l'Allemagne de 571 M€
Berlin, le 29/11/2019

Signature de l'accord de prêt de l'AFD de 150M€ pour appuyer la mise en œuvre de la politique de l'emploi pour l'insertion économique des jeunes, à l'occasion de la 14ème rencontre de HN Maroc-France
Paris, le 19/12/2019

4. AUTRES ACTIVITÉS RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

a. Au Maroc

Une participation active…

27-février

Organisation, à Rabat, en partenariat avec la Banque Mondiale et l'IFAAS (Islamic Finance Advisory and Assurance Services) d'un atelier de présentation des caractéristiques techniques des certificats de sukuk de financement, d'investissement et de portefeuille.

19-mars au 03-avril

Mission du FMI au titre de l'article IV de ses Statuts et de la 1ère revue de l'Accord sur la LPL.

27-mars

Signature, à Marrakech, de l'Accord de Protection et Promotion des Investissements entre le Maroc et Libéria.

10-mai

Organisation, à Rabat, d'un atelier d'échange d'expériences en présence d'experts de la Banque Mondiale, de responsables d'Agence de gestion de la dette de pays pairs, en l'occurrence le Brésil, la Hongrie et la Turquie et des représentants de l'UMOA (Union Monétaire Ouest Africaine).

03-04 juin

Participation à la rencontre sur l'avenir des relations bilatérales Maroc-UE sous le thème: «quelles perspectives de partenariat Maroc-UE à l'horizon 2030 ? », tenue à Skhirat.

11-juin

Organisation, à Rabat, en partenariat avec l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux d'une conférence pour le lancement des activités des Organismes de Placement Collectif Immobilier «OPCI» au Maroc.

17-juin

Participation à la réunion, tenue au Département des finances publiques au FMI, portant sur l'opportunité pour le Maroc d'inclure un volet "politique fiscale" dans les prochaines publications du FMI dans le cadre des consultations annuelles au titre de l'article IV.

20-juin

Visite d'une délégation de la République du Tchad composée de Monsieur Issa Doutragne, Ministre de l'Économie et de la Planification pour le Développement, Dr. Idrissa Saleh BACHAR, Ministre des Postes, des Nouvelles Technologies, de l'Information et de la Communication, M. Hissein Brahim Taha, Ministre, Secrétaire Général Adjoint à la Présidence de la République et des Hauts responsables tchadiens.

20-juin

Participation à la 38ème Assemblée générale annuelle de Shelter-Afrique, tenue à Marrakech, consacrée à l'approbation des états financiers de cette institution au titre de l'exercice 2018.

11 au 13 juillet

Participation à l'édition 2019 du Congrès Africain d'Econometric Society organisé par BAM.

12-juillet

Participation de la DTFE à la réunion de la Commission Consultative des Importations (CCI), au siège de la Direction Générale du Commerce du MIICEN, en vue d'examiner deux demandes de révision de droit d'importation.

17-septembre

Participation à la 2ème session du dialogue stratégique Maroc-Royaume Uni organisé par le MAECI et qui a porté sur les thématiques relatives à la Politique, la Sécurité, l'Économie et la Culture et l'éducation et la jeunesse.

15-octobre

Visite de M. Michel Sapin, ancien Ministre français, en sa qualité de co-président de « Stop corruption » qui est une association créée en avril 2018 dans l'objectif de sensibiliser les Etats et les populations aux valeurs de l'éthique et de défendre les principes de bonne gouvernance à l'échelle mondiale.

25-octobre

Participation à la conférence de presse, tenue à la présidence du gouvernement, au sujet de la présentation des résultats du Maroc dans le rapport Doing business 2020 en présence des membres des équipes de travail des projets inscrits dans le plan d'action du CNEA.

13 au 14 novembre

Participation à la 2ème édition de la conférence «Global Manufacturing» organisée, à Marrakech, par la SFI.

02-décembre

Participation à l'inauguration officielle du bureau satellite à Agadir de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

08 au 09 décembre

Participation au symposium de haut niveau sur la stabilité financière de l'organisation de la Coopération islamique qui a été organisé à BAM conjointement avec les superviseurs du secteur financier.

b. À l'étranger

Une présence en continue…

03 au 07 février

Participation, au Caire, aux travaux de la session 103 du Conseil économique et social de la Ligue Arabe.

13 au 15 février

Participation, à Kigali, aux travaux de la 1ère Commission Mixte Maroc-Rwanda.

07 au 09 mai

Participation, à Sarajevo en Bosnie, à la 28ème Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

22-mai

Participation à la Réunion du Conseil au niveau des Ministres, organisée à Paris, sous le thème « la transition numérique au service du développement durable : opportunités et défis ».

22-mai

Participation à la réunion conjointe du sous-Comité du Comité des Représentants permanents sur la supervision générale et la coordination des questions budgétaires, financières et administratives et le Comité des experts F15 tenue à Addis-Abeba en Ethiopie.

11-juin

Participation à la 18ème réunion du Comité consultatif des Gouverneurs tenue en marge des Assemblées annuelles du Groupe de la BAD, à Malabo en République de Guinée équatoriale, pour poursuivre les discussions sur la 7ème augmentation générale du capital de la BAD.

12-juin

Reconfirmation, à Washington, de l'éligibilité du Maroc à la Ligne de Précaution et de Liquidité (LPL) suite à la Réunion du Conseil d'administration du FMI dans le cadre de l'achèvement de la 1ère revue de cette ligne.

12-juin

Signature, à Brésilia, de l'Accord de coopération et facilitation en matière d'investissement entre le Maroc et le Brésil.

21 au 22 juin

Participation aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la Société Arabe d'Investissement, tenues au Bahreïn.

22-juin

Participation à la 26ème Assemblée générale annuelle de la Banque africaine d'import-export Afreximbank, tenue à Moscou, consacrée à l'approbation des états financiers de cette institution au titre de l'exercice 2018.

27-juin

Participation de la DTFE à la 14ème session du Conseil d'Association Maroc-UE, tenue à Bruxelles.

17 au 18 juillet

Participation à un atelier d'apprentissage entre pairs organisé, à Addis-Abeba, conjointement par le Gouvernement Ethiopien et le FMI, dans le cadre des ateliers d'échange et de partage d'expériences de l'initiative « Compact with Africa » (CwA) du G20.

14 au 20 octobre

Participation aux Assemblées Annuelles du FMI et du Groupe de la Banque Mondiale, tenues à Washington.

4 au 11 novembre

Participation aux travaux de la réunion conjointe des experts du Comité des quinze Ministres des Finances (F15) relevant de l'Union africaine (UA), et du sous-comité des représentants permanents sur la supervision générale et la coordination des questions administratives, budgétaires et financières, tenus à Nairobi au Kenya.

19-novembre

Participation à la Conférence du G20 sur l'initiative « Compact with Africa », tenue à Berlin.

21-novembre

Road show d'une semaine, dans le cadre de la sortie du Royaume du Maroc sur le marché financier international

19-décembre

Participation au Conseil d'Administration de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) tenu à Brazzaville en République du Congo.

ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
APPI	Accord de Protection et Promotion des Investissements
BA	Business Angels
BAD	Banque Africaine de Développement
BAM	Bank Al-Maghrib
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
CABRI	Collaborative Africa Budget Reform Initiative
CCG	Caisse Centrale de Garantie
CEA	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CRI	Centres Régionaux d'Investissement
DTFE	Direction du Trésor et des Finances Extérieures
EEP	Établissements et Entreprises Publics
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social
FMA	Fonds Monétaire Arabe
FMI	Fonds Monétaire International
GIZ	Agence de Coopération Internationale Allemande (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
IAP	Institut arabe de planification
IDE	Investissements Directs Étrangers
IDF	Institut des Finances
IEV	Instrument Européen de Voisinage
IEVP	Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat
ISCAE	Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises
LBC/FT	Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme
LCM	Ligne de crédit modulable
LF	Loi de Finances
LPL	Ligne de Précaution et de Liquidité
MEDA	MEsures d'Accompagnement
MFI	Marché Financier International
MMM	Métiers Mondiaux du Maroc
MPME	Micros, Petites et Moyennes Entreprises
MRE	Marocains Résidents à l'Étranger
NTIC	Nouvelles Technologie d'Information et de Communication
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCI	Organisation de la Coopération Islamique
OCP	Office Chérifien des Phosphates
ODD	Objectifs de Développement Durable
Pb	Points de base
PEV	Politique Européenne de Voisinage
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
SFI	Société Financière Internationale
SNIF	Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
S&P	Standard & Poor's
TGV	Train à Grande vitesse
TPE	Très Petite Entreprise
TPME	Très petite, Petite et Moyenne Entreprise
UE	Union Européenne
UIR	Université Internationale de Rabat

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Économie, des Finances
et de la Réforme de l'Administration

DIRECTION DU TRESOR ET DES FINANCES EXTERIEURES

Bd. Med V. Quartier Administratif Rabat – Chellah

Tél : 05 37.67.73.54/55

Fax : 05 37.67.75.32

Courriel / E-mail : internet@finances.gov.ma